



DOCUMENT DE PROJET DU PBF

Pays : République Démocratique du Congo, République du Rwanda	
Titre du projet : Projet transfrontalier RDC – Rwanda : créer des dividendes de la paix pour les femmes et les jeunes par le biais d'un accroissement du commerce transfrontalier et du renforcement de la sécurité alimentaire	
Numéro de projet / portail Gateway du MPTF-O (pour les projets en cours) :	
Modalité de financement du projet PBF : <input checked="" type="checkbox"/> IRF <input type="checkbox"/> PRF	Indiquez si le financement est versé à un fonds d'affectation spéciale national ou régional (et non pas sur les comptes d'une entité bénéficiaire particulière) <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale national <input type="checkbox"/> Fonds d'affectation spéciale régional Nom du fonds d'affectation spéciale :
Énumérez l'ensemble des entités bénéficiaires directes du projet (en commençant par l'organisme chef de file)	
<u>Entités des Nations Unis bénéficiaires :</u> PNUD RDC PNUD Rwanda PAM RDC PAM Rwanda FAO RDC FAO Rwanda	
<u>Énumérez les partenaires de mise en œuvre gouvernementaux et non-gouvernementaux :</u>	
RDC : Ministère du commerce extérieur Ministère de la planification Ministère de l'agriculture Ministère de la jeunesse et du genre Police Nationale Congolaise Conseil provincial de la jeunesse Nord Kivu ONGs des jeunes et des femmes + ordre des avocats	
Rwanda : Ministère du commerce et de l'industrie Ministère des finances et de la planification économique Ministère de l'agriculture et des ressources animales Ministère de la jeunesse et de la culture Police nationale du Rwanda Observatoire de l'égalité des sexes Conseil national de la jeunesse ONG Ordre des avocats du Rwanda	

À déterminer en fonction des procédures concurrentielles internes de l'entité concernée		
Date prévue de démarrage du projet¹ : 1 ^{er} juillet 2020 Durée du projet en mois² : 24 mois Zones géographiques (à l'intérieur du pays) de mise en œuvre du projet : Province du Nord-Kivu (RDC) et province de l'Ouest (Rwanda). En particulier, le point de passage de la frontière entre la RDC et le Rwanda situé entre Goma et Rubavu. Des activités supplémentaires se concentreront sur certaines régions intérieures clés qui approvisionnent le commerce transfrontalier en produits agricoles et non-agricoles de ces deux pays.		
Le projet relève-t-il de l'une des fenêtres de priorité particulières du PBF indiquées ci-dessous : <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de l'égalité des sexes <input type="checkbox"/> Initiative de promotion de la jeunesse <input type="checkbox"/> Transition entre différentes missions de maintien de la paix ou missions politiques spéciales des Nations Unies ou régionales <input checked="" type="checkbox"/> Projet transfrontalier ou régional		
Budget total du projet approuvé par le PBF* (par entité bénéficiaire) : PNUD RDC : 912.599 USD PNUD Rwanda: 636.084 USD PAM RDC : 356.212 USD PAM Rwanda : 356.212 USD FAO RDC : 380.000 USD FAO Rwanda : 357.884 USD Total : 2.998.991 USD Autre financement existant pour le projet (montant et source) : S/O		
1^{ère} tranche PBF (70%) : PNUD RW 445.259 USD FAO RW 250.519 USD PAM RW 249.348 USD PNUD RDC 638.819 USD FAO RDC 266.000 USD PAM RDC 249.348 USD TOTAL 2.099.294 USD	2^{ème} tranche PBF* (30%) : PNUD RW 190.825 USD FAO RW 107.365 USD PAM RW 106.864 USD PNUD RDC 273.780 USD FAO RDC 114.000 USD PAM RDC 106.864 USD TOTAL 899,697 USD	3^{ème} tranche PBF * (_%) : XXXX : XXXXXX USD XXXX : XXXXXX USD XXXX : XXXXXX USD Total :
Décrivez brièvement en deux ou trois phrases le projet en expliquant succinctement son aspect urgent, son rôle catalyseur, sa tolérance au risque et son caractère innovant : Le présent projet transfrontalier vise à remédier à l'insécurité alimentaire et économique au niveau local au sein des communautés transfrontalières en RDC et au Rwanda, en tant que facteur et cause première des conflits et de l'instabilité de la région. Ce projet vise à renforcer les efforts de consolidation de la paix et la cohésion sociale en améliorant l'intégration économique à travers le développement du commerce transfrontalier, en favorisant la compréhension mutuelle et le dialogue entre les communautés frontalières et en renforçant la sécurité alimentaire, les moyens de subsistances et les sources de revenu, en particulier pour les femmes et les jeunes.		

¹ Note : la date de démarrage effectif sera celle du premier versement des fonds.

² La durée maximum des projets IRF est de 18 mois et, pour les projets PRF, de 36 mois.

Le présent projet correspond directement au pilier 2 du Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et est innovant en ce qu'il renforce les efforts de consolidation de la paix à travers l'intégration économique régionale et la mobilisation transfrontalière des communautés.

Résumez le processus de consultation et d'approbation du projet dans le pays avant sa soumission au PBSO, y compris via le Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, et indiquez si la société civile et les communautés cibles ont été consultées et comment :

L'élaboration du présent projet a constitué un processus de conception participative largement consultatif, fondé sur une analyse documentaire exhaustive et une cartographie des acteurs réalisée par un consultant. Un atelier spécialisé d'analyse des conflits et de conception de programme a été organisé avec des parties prenantes clés en septembre 2019 et un consultant en chef a mobilisé plus de 50 parties prenantes, y compris au sein du milieu universitaire et de la société civile, ainsi que d'organisations dirigées par des jeunes et des femmes, afin de recueillir leurs suggestions pour l'élaboration du présent document. Les entités des Nations Unies bénéficiaires dans chacun des deux pays ont activement mobilisé les partenaires gouvernementaux au niveau tant local que national, et les deux RCO ont organisé la coordination et les discussions avec les partenaires UNCT et la MONUSCO. Le projet est lié au Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs et a été soutenu, pendant sa phase de conception, par des collègues régionaux du PNUD, de la FAO, de la CNUCED et du PAM, et a été examiné avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs.

Le projet a été soumis par l'intermédiaire des RC au Rwanda et en RDC. La RDC, qui est éligible au PBF, ne dispose pas encore d'aucun Comité de pilotage PBF au moment de la soumission du projet.

Degré de contribution à la promotion de l'égalité des sexes : 2³

Le budget total du projet qui est affecté à des activités visant directement à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes est de 903.751,55 USD (30,13%).

Le présent projet utilisera une approche entièrement fondée sur l'égalité des sexes et vise à promouvoir et renforcer l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Les principaux bénéficiaires et partenaires du présent projet sont les femmes qui représentent environ 83% des commerçants transfrontaliers entre le Rwanda et la RDC et 50% des petits agriculteurs dans la région frontalière. En particulier, les aspects de la pauvreté, de la sécurité alimentaire et de la nutrition qui ont trait à l'égalité entre les sexes seront intégrés dans les activités et les formations du projet. Un appui ciblé sera fourni à des groupes de femmes uniquement afin de répondre à leurs besoins particuliers. Le projet consultera activement des femmes et des jeunes tout au long de sa mise en œuvre, collectera des données ventilées par sexe et développera des indicateurs ventilés par sexe afin de mieux évaluer son impact sur les femmes, les hommes, les garçons et les filles.

Degré de risque du projet : 2⁴

Sélectionnez le domaine d'intervention du PBF qui résume le mieux l'objet du projet (n'en sélectionnez qu'un seul) : 2.3 ; 3.1

Le cas échéant, indiquez l'**Objectif de développement durable** auquel le projet contribue :

2 : faim « zéro » ; 5 : égalité entre les sexes ; 8 : travail décent et croissance économique ; 16 : paix, justice et institutions efficaces.

³ **Score 3** pour les projets dont le principal objectif est l'égalité des sexes et qui affecte au moins 80% de leur budget total à l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes.

Score 2 pour les projets pour lesquels l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes constituent un objectif important et qui affecte au moins 30% de leur budget total à cet objectif.

Score 1 pour les projets qui contribuent d'une certaine manière à l'égalité des sexes, mais pas de façon significative (moins de 30% de leur budget total).

⁴ **Degré de risque 0** = l'obtention des résultats comporte un risque faible.

Degré de risque 1 = l'obtention des résultats comporte un risque moyen.

Degré de risque 2 = l'obtention des résultats comporte un risque élevé.

Le cas échéant, indiquez le(s) résultat(s) du PNUAD et les Objectifs stratégiques nationaux auxquels le projet contribue :

Rwanda :

PNUAD (2018-2023) : Résultat 1 du PNUAD : A l'horizon 2023, les populations du Rwanda jouissent d'une croissance économique plus inclusive, compétitive et durable qui génère un travail décent et favorise des moyens de subsistance de qualité pour tous. Résultat 5 : A l'horizon 2023, les populations du Rwanda jouissent d'un renforcement de l'égalité des sexes, de la justice, des droits de l'homme, de la paix et de la sécurité.

Le PNUAD est totalement aligné sur la Stratégie nationale de transformation NST1 (2017-2024) et le Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture 2018-2024 (PSTA4).

RDC :

UNSDCF i2020-20204, Axe 2, Résultat 1 : « D'ici 2024, les populations congolaises jouissent d'une croissance économique inclusive durable portée par la transformation agricole, la diversification économique ouverte aux innovations et à la promotion de l'entrepreneuriat des jeunes et femmes ». Cet effet permettra la contribution à l'atteinte des cibles des ODD 8 (cible 8.1 et 8,5), de l'ODD 9 (cible 9,2) et l'ODD1 (cible 1.1). Résultat 3 : « D'ici 2024, les populations tirent profit d'une gestion responsable et durable des ressources naturelles (forestières, minières, et foncières), par l'État, les entités décentralisées, les communautés, et le secteur privé, dans un contexte de changement climatique et de préservation de la biodiversité ». Cet effet contribuera à l'atteinte de la cible 15.2 de l'ODD 15.

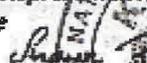
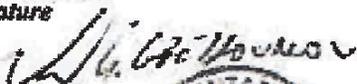
Plan de développement stratégique national de la RDC, pilier 1 : « Valorisation du capital humain, développement social et culturel : ce pilier concourt au renforcement des secteurs sociaux et à la promotion des emplois en vue de l'inclusion sociale. A travers ce pilier, les priorités du Gouvernement consisteront à : (i) faire de l'éducation la clé du changement et le principal ascenseur social ; (ii) mettre en place la couverture santé universelle afin de contribuer à l'amélioration de l'état de santé de la population avec équité et protection financière ; (iii) promouvoir l'emploi et la formation professionnelle continue ; (v) autonomiser les femmes, promouvoir la jeunesse et assurer la protection sociale des groupes vulnérables. » Pilier 3 : « Consolidation de la croissance économique, diversification et transformation de l'économie. La consolidation des bases de l'économie et la stabilité macroéconomique en vue d'améliorer les perspectives de croissance passera par l'accélération de la diversification économique notamment à travers l'agriculture pour une croissance soutenue, inclusive et résiliente. Les priorités du Gouvernement viseront à : (i) améliorer le climat des affaires et promouvoir l'entrepreneuriat ; (ii) développer l'agriculture et l'agro-industrie ; (iii) diversifier l'économie et développer le commerce, l'industrie ainsi que les PME/PMI ; (iv) rendre le secteur des mines et des hydrocarbures attractifs et performants ; (v) développer le tourisme, la culture et les arts. »

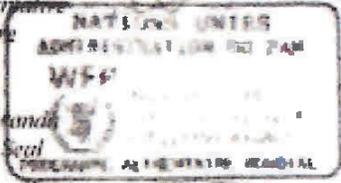
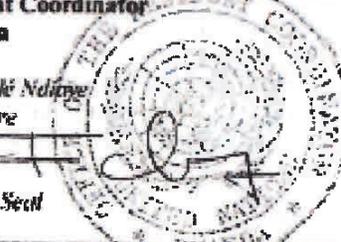
Type de soumission :

- Nouveau projet
- Modification de projet

SIGNATURES DU PROJET :

Approuvé par :

<p>Représentant des autorités nationales</p> <p>Dr Uzziel Ndagijimana Ministre des finances et de la planification économique Rwanda</p> <p>Signature</p> <p>Date et visa</p>	<p>Représentant des autorités nationales</p> <p>Madame Elysée MUNEMBWE TAMUKUMWE Vice premier Ministre, ministre du plan République Démocratique du Congo</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa</p>
<p>Hon. Soraya Hakizimana Minister of Foreign Affairs Rwanda</p>  <p>Signature</p> <p>Date & Seal</p>	<p>M. Jean-Lucien Bussa Ministre du commerce extérieur République Démocratique du Congo</p> <p>Signature </p> <p>Date et visa</p>
<p>Recipient Organization</p> <p>Mr. Stephen Rodriguez Resident Representative Signature </p> <p>UNDP Rwanda Date & Seal 4/23/2020</p> 	<p>Entité bénéficiaire</p> <p>M. Dominic Sam Représentant résident Signature </p> <p>PNUD République Démocratique du Congo Date et visa</p> 
<p>Recipient Organization</p> <p>Gualbert Gbehounou Representative Signature </p> <p>FAO Rwanda Date & Seal</p> 	<p>Entité bénéficiaire</p> <p>M. Aristide Ongone Obame Représentant Signature </p> <p>FAO République Démocratique du Congo Date et visa 05/2020</p> 

<p>Recipient Organization</p> <p>Edith HEINES Representative Signature</p>  <p>WFP Rwanda Date & Seal</p>	<p>Entité bénéficiaire</p> <p>M. Claude Jibidar Directeur de pays et représentant du PAM Signature</p>  <p>PAM République Démocratique du Congo Date et visa 19/05/20</p> 
<p>Resident Coordinator Rwanda</p> <p>Mr. Fouki Ndizeye Signature</p>  <p>Date & Seal</p> 	<p>Coordinateur résident République Démocratique du Congo</p> <p>M. David MacLachlan-Karr Signature</p>  <p>Date et visa 01/06/20</p>
<p>Bureau d'appui à la consolidation de la paix (PBSO)</p> <p>Nom du représentant Signature Oscar Fernández-Taranco</p>  <p>Sous-Secrétaire général. Bureau d'appui à la consolidation de la paix Date et visa 30 June 2020</p>	

I. Contexte de consolidation de la paix et justification de l'appui du PBF (4 pages max)

- a) Fournissez un bref résumé des **conclusions de l'analyse de conflit** en ce qu'elles se rapportent au présent projet, en se concentrant sur les causes des tensions/conflits auxquelles le projet veut s'attaquer, ainsi qu'une analyse des principaux acteurs/partenaires qui ont un impact sur ces causes ou qui sont affectés par celles-ci et que le projet tentera de mobiliser. Cette analyse doit tenir compte des questions d'égalité entre les sexes et de l'âge des populations concernées.

La région des Grands Lacs est depuis longtemps confrontée à une violence cyclique qui trouve sa source dans la pauvreté et les conflits politiques. « L'intensification de l'hostilité entre les États des Grands Lacs risque de provoquer une reprise des guerres régionales qui ont déchiré cette région au cours des décennies précédentes »⁵ – a mis en garde l'International Crisis Group en janvier 2020, en appelant à une mobilisation accrue et plus vigoureuse des Nations Unies au soutien de la consolidation de la paix dans la région.

Au soutien de la consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs, les Nations Unies préconisent une plus grande intégration économique dans la région (Cadre stratégique pour la région des Grands Lacs (élaboré aux fins de l'Accord-cadre pour la paix, la sécurité et la coopération – Pilier 2)) pour permettre de renforcer les liens entre les pays et de conforter leur intérêt commun à promouvoir la paix et la stabilité.

⁵ Éviter les guerres par procuration dans l'est de la RDC et les Grands Lacs, Crisis Group Briefing Afrique N°150, Nairobi Bruxelles, 23 janvier 2020.

Le commerce transfrontalier, qui porte principalement sur les produits de l'agriculture et de l'élevage, est l'artère nourricière des Grands Lacs, dans la mesure où il fournit des moyens de subsistance et des sources de revenu indispensables pour les communautés frontalières, et constitue donc un élément essentiel de la sécurité alimentaire. Le commerce transfrontalier permet aux populations vulnérables de reprendre contact avec le monde et d'avoir accès à des biens et services qui sont essentiels pour le redressement de leur situation économique et sociale. Dans un tel environnement, le commerce permet également à créer une certaine solidarité entre les communautés frontalières et contribue ainsi à promouvoir la paix et la stabilité.

Le présent projet se concentre sur l'un des lieux d'échanges commerciaux les plus importants d'Afrique reliant l'Afrique centrale occidentale et orientale, la frontière Goma – Rubavu entre la RDC et le Rwanda, depuis longtemps une zone de conflit, mais aussi une source essentielle de résilience dans la région des Grands Lacs.

Le document de projet est basé sur de larges consultations et une analyse documentaire effectuée par un expert/consultant au cours du troisième trimestre 2019. Pour évaluer et identifier les principaux facteurs de conflit et d'insécurité dans la région frontalière entre la RDC et le Rwanda, le PNUD, la FAO, le PAM, le RCO et les partenaires des Nations Unies ont organisé un atelier d'analyse et de planification en septembre 2019. L'atelier a identifié l'insécurité alimentaire et économique en tant que principal facteur de conflit au niveau local au sein des communautés transfrontalières de l'est de la RDC et du Rwanda, qui touche particulièrement les femmes et les jeunes. L'atelier conjoint a proposé deux domaines d'intervention interdépendants pour soutenir la consolidation de la paix dans la région frontalière entre la RDC et le Rwanda : le renforcement du commerce transfrontalier et l'accroissement de la production agricole afin de promouvoir les moyens de subsistance et la sécurité alimentaire.

L'insécurité alimentaire et économique en tant que moteur et facteur des conflits

Selon une enquête sur la consolidation de la paix et la reconstruction réalisée en décembre 2018 dans l'est de la RDC, l'insécurité économique a été citée comme l'une des principales causes d'insécurité (32 % des personnes interrogées). L'insécurité alimentaire et économique peut être à la fois la cause et la conséquence d'un conflit. La relation entre les conflits et la sécurité alimentaire est cyclique, étant donné que la pénurie alimentaire entraîne des perturbations du marché, qui conduisent à leur tour à une diminution des disponibilités alimentaires et à des distorsions des prix et des systèmes de marché, ce qui peut souvent provoquer des conflits. La pénurie alimentaire est liée à l'insécurité économique car la hausse des prix a essentiellement pour effet de créer des contraintes économiques ou de les accroître, entraînant ainsi une privation de nourriture au niveau des ménages, ce qui crée un ressentiment qui conduit à son tour à des conflits. La disponibilité locale et le commerce, y compris transfrontalier, de produits agricoles et de denrées alimentaires constituent des facteurs importants pour aider à résoudre les problèmes interdépendants que sont l'alimentation et les moyens de subsistance, identifiés en tant que moteur et une cause fondamentale des conflits dans la région, en fournissant de la nourriture à la population et des moyens de subsistance aux commerçants et aux petits agriculteurs dans les zones frontalières.

Analyse des questions liées à la jeunesse et à l'égalité des sexes

Malgré les progrès économiques réalisés au Rwanda et en RDC dans l'ensemble des secteurs, la croissance ne s'est pas encore traduite par un nombre suffisant d'emplois productifs, en particulier pour la cohorte croissante des jeunes, qui constitue un segment important de la population du Rwanda et de la RDC. Les jeunes souffrent de manière disproportionnée d'un manque d'accès aux débouchés économiques ; ils sont davantage concentrés dans les zones rurales où l'agriculture prédomine. Les travailleurs, en particulier les jeunes femmes, sont surtout représentés dans les secteurs à forte intensité de main-d'œuvre tels que l'agriculture et les autres emplois informels non agricoles, où plus de la moitié sont payés en dessous du salaire minimum. La majorité des petits commerçants de la région frontalière est jeune, 84 % d'entre eux ayant moins de 45 ans⁶.

Le commerce transfrontalier est souvent la seule source de revenu des femmes : selon une étude de l'OIT⁷, environ 60 % des emplois indépendants non-agricoles des femmes en Afrique subsaharienne proviennent du commerce. Les femmes commerçantes font également partie des groupes les plus vulnérables et, par rapport à leurs homologues masculins, elles souffrent de manière disproportionnée des contraintes liées aux activités commerciales transfrontalières, qui vont du paiement de taxes informelles au harcèlement et aux abus verbaux et sexuels.

Griefs liés à l'inégalité de la production agricole et de la concurrence commerciale

Le niveau de disponibilité des produits agricoles essentiels n'est pas le même des deux côtés de la frontière, la production étant beaucoup plus élevée du côté rwandais. Selon le Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture du Rwanda 2018-2024 (PSTA4), l'agriculture joue un rôle central dans les exportations traditionnelles et peut également constituer un domaine utile pour la diversification des exportations. En 2016, les exportations de produits agricoles et agroalimentaires se sont élevées à environ 252 millions de dollars, soit environ 52 % du total des exportations de biens (formelles et informelles). Environ 65 % des exportations agricoles sont formelles et 35 % proviennent du commerce transfrontalier informel, principalement avec la République Démocratique du Congo. Le marché régional est également principalement dominé par les denrées alimentaires de base. Actuellement, la RDC est le principal marché pour le commerce transfrontalier du Rwanda, en particulier pour le bétail, les pommes de terre, les produits laitiers, la farine et les huiles comestibles. Il existe un marché urbain en pleine expansion dans les villes régionales, et le Rwanda pourrait tirer profit de la vente de produits de meilleure qualité. Les agriculteurs rwandais bénéficient d'intrants agricoles subventionnés pour les cultures essentielles à la sécurité alimentaire, et peuvent ainsi investir davantage dans la production. En raison d'infrastructures médiocres ou inexistantes, combinées à un conflit actif et à une insécurité généralisée, l'est de la RDC, qui était auparavant un exportateur net de denrées alimentaires vers les pays de la région des Grands Lacs, est à présent un importateur net, dépendant du Rwanda pour les produits agricoles.

Les commerçants congolais se plaignent fréquemment de leurs homologues rwandais, qu'ils considèrent comme une menace économique, en faisant valoir qu'ils vendent des marchandises à des prix inférieurs parce qu'ils les vendent dans la rue (principalement en faisant du porte à porte) et qu'ils n'ont donc pas à payer les coûts liés à la vente de produits sur un marché, comme doivent le faire les commerçants congolais⁸. En outre, il semble que certains agriculteurs congolais considèrent qu'il existe un accès inégal aux terres arables de l'est de la RDC en faveur de leurs homologues rwandais. Les commerçants congolais ont accusé leurs collègues rwandais d'entrer sur leur marché et de maintenir des prix bas, ce qui continue à contribuer à un ressentiment entre les communautés de part et d'autre de la frontière. En RDC, les vendeurs rwandais n'interviennent

⁶ International Alert, 2010, La Traversée, Petit Commerce et Amélioration des relations transfrontalières entre Goma (RD Congo) et Gisenyi (Rwanda) Juin 2010.

⁷ OIT, 2016, Les femmes au travail, tendances 2016.

⁸ Doevenspeck, M., Morisho, N, 2012 ; Navigating uncertainty: Observations from the Congo-Rwanda border, in Subverting Borders p. 85 à 106.

généralement pas en tant que grossistes mais travaillent comme détaillants, et vendent de petites marchandises achetées au Rwanda directement à des clients congolais, en concurrence directe avec les commerçants congolais. Toute promotion de la production agricole et du commerce transfrontalier doit être sensible aux inquiétudes ressenties et réelles concernant la concurrence entre les deux communautés frontalières.

Eliminer les obstacles au commerce transfrontalier

Le harcèlement et la prévalence des pots-de-vin et paiements non-officiels à la frontière comptent parmi les obstacles les plus importants à l'accès aux marchés par les petits commerçants. Le petit commerce transfrontalier auquel se livrent des particuliers porte sur de petites quantités de produits agricoles et de bétail et, selon les cadres existants du Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) et de la Communauté économique des pays des Grands Lacs (CEPGL), les commerçants devraient être exonérés des taxes officielles. Dans la pratique, cependant, la plupart des commerçants doivent payer des taxes et des pots-de-vin à la frontière. Cette pratique de taxation illégale constitue un obstacle important à la résilience économique des petits commerçants, étant donné qu'elle accroît leur exposition aux chocs économiques et sociaux, ce qui a un impact sur leurs familles, les communautés frontalières d'une manière générale, ainsi que les producteurs de la chaîne de valeur en amont. Selon une enquête réalisée en 2015 par International Alert, 81 % des commerçants ont déclaré avoir payé des taxes en RDC sans obtenir de reçu en contrepartie, tandis que 27 % des commerçants ont déclaré la même chose concernant les taxes payées au Rwanda. Le problème semble être d'une plus grande ampleur en RDC en raison de la multiplicité des services administratifs présents à la frontière. Malgré les mesures prises par les autorités congolaises pour réduire le nombre de ces services, le paiement illégal de taxes continue de gravement menacer les moyens de subsistance des communautés vivant de part et d'autre de la frontière. L'analyse et l'élimination des principaux obstacles au commerce transfrontalier constituent un axe essentiel du présent projet – la réduction des obstacles à l'accès à des activités génératrices de revenus et à l'approvisionnement alimentaire des communautés des deux côtés de la frontière.

Le commerce transfrontalier favorise l'inclusion économique des femmes et des jeunes

Le renforcement proposé du commerce transfrontalier est un moyen essentiel d'intégration économique des groupes vulnérables, en particulier les femmes et les jeunes. L'accent mis sur le soutien aux petits commerçants, en particulier les jeunes et les femmes, est un moyen d'autonomiser les femmes et les jeunes au niveau local, ce qui s'est avéré renforcer la résilience des communautés et contribuer à atténuer les risques de conflit. Cette approche est conforme à la résolution 1325 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui préconise la protection des droits des femmes en temps de conflit et après les conflits et souligne le rôle important des femmes dans la prévention et la résolution des conflits, dans la consolidation de la paix, ainsi que leur participation pleine et entière à tous les efforts de maintien et de promotion de la paix et de la sécurité. Cette approche est également conforme à la résolution 2250 du Conseil de sécurité des Nations Unies, qui appelle à investir davantage dans le renforcement des capacités et des compétences des jeunes afin de répondre à la demande de main-d'œuvre par le biais de possibilités de formation appropriées conçues de manière à promouvoir une culture de paix.

Exploiter le potentiel d'accroissement de la chaîne de valeur agricole en RDC et au Rwanda par le biais de l'horticulture

En outre, il existe un important potentiel inexploité d'augmentation de la rentabilité, et donc de consolidation des moyens de subsistance, en améliorant la chaîne de valeur de la production agricole, en particulier de l'horticulture, des deux côtés de la frontière. Cela pourrait avoir un impact accru sur la consolidation de la paix en réduisant l'écart de taux de croissance de l'horticulture entre la RDC et le Rwanda, et en créant des possibilités de collaboration autour d'intérêts économiques communs entre les petits agriculteurs et les commerçants des deux côtés de la frontière. Les cultures

commerciales dans les zones frontalières ont traditionnellement été produites par de petits agriculteurs pour la consommation locale avec une valeur ajoutée et un potentiel de valorisation limités. Ces dernières années, la production horticole, destinée à être exportée au-delà de la région immédiate, a augmenté de manière significative du côté rwandais de la frontière et, dans une moindre mesure, du côté de la RDC. Les chaînes de valeur telles que les légumes et les oléagineux ont montré un potentiel de valorisation plus important pour les petits agriculteurs que les chaînes de valeur traditionnelles.

- b) Décrivez la manière dont le projet s'inscrit dans les **cadres stratégiques** gouvernementaux et onusiens **existants** et les renforce, ainsi que la façon dont il assure **l'appropriation nationale** et s'appuie sur toute phase antérieure de soutien du FBP et/ou sur tout **enseignement concret**.

Le projet correspond directement au Pilier 2 du Cadre stratégique des Nations Unies pour la région des Grands Lacs (GLRSF), qui préconise l'accroissement des échanges transfrontaliers, de l'intégration économique et des moyens de subsistance dans la région des Grands Lacs, afin d'approfondir les liens entre les pays et de renforcer leur intérêt commun à promouvoir la paix et la stabilité. Les trois entités des Nations Unies bénéficiaires de la présente proposition, la FAO, le PAM et le PNUD, sont toutes des champions du Pilier 2. Le projet est également directement lié au Cadre de la Convention d'Addis-Abeba (Cadre de paix, de sécurité et de coopération pour la RDC et la région des Grands Lacs) et à la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation pour l'est de la RDC (ISSSS), qui comprennent des engagements à promouvoir une prospérité durable et inclusive.

Le projet a été conçu en étroite coopération avec les partenaires gouvernementaux locaux et nationaux en RDC et au Rwanda et répond directement aux principaux plans prioritaires gouvernementaux, en particulier le Plan national stratégique de développement en RDC et, au Rwanda, le Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture, la Stratégie d'intégration de l'égalité des sexes dans le secteur agricole et le Programme gouvernemental de sept ans : Stratégie nationale de transformation (NST 1) 2017 – 2024.

Le projet est également conforme au Protocole établissant l'Union douanière de l'Afrique de l'Est qui accorde un rôle particulier aux femmes dans le commerce, ainsi qu'à la Zone de libre-échange continentale africaine (AfCFTA) récemment créée, en particulier l'objectif de l'AfCFTA qui vise à promouvoir l'égalité des sexes en élargissant les capacités, les choix et les possibilités pour les femmes et les jeunes de bénéficier à égalité des opportunités commerciales. En outre, le projet profitera et complètera d'autres efforts visant à réduire la vulnérabilité des petits commerçants à l'aide de cadres juridiques renforcés et plus clairs. Le Marché commun de l'Afrique orientale et australe (COMESA) a adopté des règlements définissant les droits et obligations des petits commerçants et a élaboré un Régime commercial simplifié (STR), qui facilite les procédures douanières et introduit des exonérations de droits de douane pour les transactions de faible valeur.

Des travaux sont en cours pour soutenir le commerce transfrontalier dans la région des Grands Lacs, y compris en RDC et au Rwanda, notamment une initiative de la Banque mondiale visant à faciliter le commerce transfrontalier dans la RGL en réduisant les réglementations et les procédures pour le traitement des petits commerçants frontaliers. Le projet prévoit une formation de sensibilisation à l'égalité des sexes pour les fonctionnaires des frontières, la simplification des procédures liées à l'immigration et à la santé, la rationalisation de l'accès au fret aérien et de l'entrée en franchise de droits pour les marchandises éligibles, l'amélioration physique et logistique des installations douanières et frontalières, la construction de tourniquets automatisés pour faciliter un passage plus rapide de la frontière et une diminution des contacts physiques avec les fonctionnaires des frontières, et la réduction de la corruption par la création d'une ligne téléphonique gratuite pour les plaintes. Il contribue également à l'amélioration des infrastructures frontalières et au suivi du fonctionnement des frontières au moyen d'un bureau d'information commerciale et de l'utilisation d'outils

informatiques. S'appuyant sur cette initiative en cours de la Banque mondiale, le projet PBF s'attachera principalement à aider les femmes et les jeunes dans le domaine du commerce et des activités génératrices de revenus, ainsi qu'à renforcer la sécurité alimentaire dans la zone frontalière dans une perspective de consolidation de la paix.

Tableau des projets en cours de consolidation de la paix qui présentent un intérêt pour la présente proposition.

Nom / responsable du projet	Objet du projet	Différence / complémentarité avec la présente proposition
International Alert	Le projet en cours « Mupaka Shamba Letu - la frontière, notre gagne-pain » est mis en œuvre par International Alert aux frontières de Rubavu Rusizi et de Bugarama. Ce projet a pour objectif de promouvoir le commerce transfrontalier en tant que moyen de consolidation de la paix dans la région des Grands Lacs. Le projet vise à renforcer les capacités des petits commerçants transfrontaliers, en particulier les femmes et les petites et moyennes entreprises dans les zones frontalières de la RDC et du Rwanda, à remettre en question conjointement la dynamique des rapports hommes-femmes qui contribuent aux conflits dans leurs communautés et dans l'ensemble de la région, et à utiliser leur influence pour promouvoir un renforcement de la cohésion sociale et de la coopération régionale. Le projet vise également à aborder la dynamique des rapports entre les femmes commerçantes transfrontalières et leurs conjoints afin de permettre aux femmes commerçantes d'influencer la prise de décision dans leur foyer et d'y prendre part.	Depuis plus de 30 ans, International Alert s'efforce de construire une paix positive et de réduire la violence, en travaillant au-delà des lignes de conflit et avec toutes les parties aux conflits. Elle a mis en œuvre des projets visant notamment à renforcer la gestion et l'atténuation des conflits, à promouvoir les entreprises au service de la paix par le biais du commerce transfrontalier et à faire entendre la voix des agriculteurs. International Alert complétera les activités du projet PBF en informant et en influençant les politiques locales liées à l'égalité et à l'équité entre les sexes, à la gestion des conflits fonciers, au commerce durable et aux entreprises au service de la paix.

<p>ADEPE</p>	<p>Autonomisation des femmes par la mise en œuvre de projets générateurs de revenus, le renforcement continu des capacités, et la mise à disposition d'un petit capital de démarrage sous forme de petits prêts tournants par le biais de l'agriculture et des arts. Amélioration du démarrage des femmes dans le petit commerce transfrontalier, encadrement et formation continus en gestion d'entreprise et en entrepreneuriat, gestion de petits prêts et de coopératives, commerce au service de la paix et cohabitation pacifique avec leurs homologues de la RDC/Goma.</p>	<p>ADEPE, une ONG rwandaise locale, soutient l'autonomisation économique des petits commerçants par le biais de microcrédits ; elle joue un rôle dans l'identification des bénéficiaires et la formation des commerçants transfrontaliers à la gestion des microcrédits. Les activités d'ADEPE compléteront les activités du projet PBF en établissant des liens financiers entre les petits agriculteurs des deux côtés de la frontière.</p>
<p>Search for Common ground</p>	<p>Depuis 2012, SFCG a déjà formé plus de 6000 médiateurs locaux au Rwanda, au Burundi et en République démocratique du Congo. Ces médiateurs comptent parmi eux des femmes médiatrices qui ont contribué à relancer la participation des femmes dans les affaires foncières. Des rencontres régionales sur la médiation foncière ont également permis un apprentissage transfrontalier, tandis que les émissions de radio ont offert un espace unique pour des discussions positives entre les citoyens et leurs autorités sur les questions foncières clés qui les préoccupent.</p>	<p>En tant qu'ONG internationale engagée dans la transformation des conflits et la consolidation de la paix depuis plus d'une décennie, avec pour objectif général d'accroître la sécurité le long des routes commerciales entre la RDC et le Rwanda afin d'améliorer les activités économiques régionales des petits commerçants, SFCG complétera les activités du projet PBF en renforçant la confiance entre les petits commerçants et les fonctionnaires des douanes aux points</p>

		de passage de la frontière, en améliorant les connaissances des petits commerçants et des fonctionnaires des frontières sur les questions clés à l'origine des conflits à la frontière et en renforçant la résilience économique des petits commerçants, notamment les femmes et les jeunes commerçants.
Projets mis en œuvre dans le cadre de la Stratégie internationale d'appui en matière de sécurité et de stabilisation (ISSSS)	Plusieurs programmes sont mis en œuvre dans l'est de la RDC dans le cadre de l'ISSSS dans le but principal de s'attaquer aux causes profondes des conflits et des tensions en vue de promouvoir la stabilité et la paix.	Bien qu'ils contribuent à s'attaquer aux causes profondes des conflits, ces projets n'ont qu'une envergure nationale. Ils n'ont pas d'incidence sur les dynamiques transfrontalières. Cette initiative PBF bénéficiera de l'analyse de conflit entreprise par l'ISSSS en RDC.
NURC et PFR	Depuis 2008, le PNUD Rwanda a soutenu les acteurs nationaux, tant étatiques que non étatiques, pour mettre en place des systèmes et des stratégies qui favorisent l'unité, la réconciliation et la cohésion sociale dans le Rwanda post-génocide. Le soutien en cours, qui a débuté en 2018, tente de relever les défis liés à la cohésion sociale, notamment la persistance de l'idéologie du génocide, les stéréotypes ethniques et la guérison sociale avec les prisonniers, leurs familles et les survivants du génocide, en collaboration avec des partenaires tels que la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation et la Fraternité des prisons. Les deux partenaires conçoivent et mettent en œuvre des initiatives de guérison sociale qui ouvrent la voie à une réintégration harmonieuse des anciens prisonniers condamnés pour des crimes	Bien que la présente proposition ne concerne pas sur l'unité et la réconciliation, il a été observé que lorsque les gens sont réunis et travaillent à l'amélioration de leurs moyens de subsistance, la réconciliation et la cohésion sociale deviennent beaucoup plus aisées. Les deux projets se

	de génocide. Le budget total pour ce volet du projet est de 795.000 USD sur 5 ans.	compléteront en termes de renforcement de la confiance entre les membres de la communauté, ouvrant ainsi la voie à l'interaction et à la cohésion sociales.
Police nationale du Rwanda	Le PNUD Rwanda, en partenariat avec la Police nationale du Rwanda (RNP), met en œuvre des initiatives de police de proximité pour la prévention et la réduction de la criminalité. Cet appui comprend le renforcement des capacités des membres des comités de police de proximité, ce qui devrait permettre d'accroître la confiance entre la police et les citoyens et de multiplier les signalements d'infractions à la police. L'augmentation des signalements par les citoyens devrait, à son tour, conduire à la prévention de la criminalité. En outre, le PNUD fournit un appui à la police nationale rwandaise dans le cadre de la sensibilisation à la lutte contre la violence sexiste et la violence domestique.	Le partenariat existant avec la Police nationale du Rwanda sera crucial dans la mise en œuvre du présent projet, compte tenu du fait que la Police nationale du Rwanda mettra en œuvre des activités liées à la sensibilisation et à l'éducation des citoyens.
L'Ordre des avocats du Rwanda	Depuis janvier 2019, le PNUD Rwanda s'est associé à l'Ordre des avocats du Rwanda pour fournir une aide juridictionnelle aux groupes les plus vulnérables : les détenus, les victimes de violence sexiste et les personnes handicapées qui ont un besoin urgent d'aide juridictionnelle. En outre, le projet soutient le renforcement des capacités des avocates afin qu'elles puissent poursuivre leur carrière et jouer un rôle de premier plan dans la fourniture d'une aide juridictionnelle.	Le projet est complémentaire du projet PBF dans la mesure où l'Ordre des avocats du Rwanda fournira une aide juridictionnelle aux commerçants transfrontaliers ayant besoin d'un appui juridique et formera des groupes ciblés aux lois pertinentes.
Observatoire de l'égalité des sexes (GMO)	Le PNUD, la Fédération du secteur privé (PSF) et l'Observatoire de l'égalité des sexes mettent en œuvre un projet d'appui au secteur privé visant à promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes. Le projet est mis en œuvre en partenariat avec ONU Femmes, le Ministère de la promotion du genre et de la famille, le Ministère du travail et le Ministère du commerce et de l'industrie. L'une des activités bénéficiant d'un appui est le renforcement des capacités des femmes commerçantes, y compris celles qui font du	Le projet PBF complètera le projet de responsabilisation en matière d'égalité des sexes, étant donné que l'Observatoire de l'égalité des sexes (le GMO) réalisera un audit sur l'égalité des sexes pour le projet

	commerce transfrontalier, tant par l'OGM que par la PSF.	transfrontalier, afin d'évaluer les difficultés rencontrées par les femmes qui font du commerce transfrontalier. Les conclusions de l'audit serviront également à orienter les actions du présent projet.
Initiative YouthConnekt	Lancé en 2012 au Rwanda et en 2017 en RDC, YouthConnekt est un programme à multiples facettes couronné de succès qui vise à autonomiser les jeunes et à les mettre en contact avec leurs pairs, les dirigeants des secteurs public et privé et les organisations de la société civile qui peuvent les aider à réaliser leur potentiel et à bénéficier de possibilités d'emploi et d'entrepreneuriat constructives. L'approche multisectorielle de YouthConnekt combine des éléments de développement des compétences, d'entrepreneuriat, d'accès à l'emploi et au financement, de santé sexuelle et reproductive, de sensibilisation aux questions liées au développement des jeunes, et de promotion de la citoyenneté des jeunes par le travail communautaire et l'inclusion dans le dialogue politique local et national.	Le projet PBF complètera l'initiative YouthConnekt en se concentrant sur l'appui au développement d'entreprises dirigées par des jeunes et possédant un fort potentiel de commerce transfrontalier entre la RDC et le Rwanda.

Appropriation nationale. L'appropriation nationale, au niveau local et national, au Rwanda et en RDC, est essentielle au succès du présent projet et le Gouvernement sera impliqué tout au long de sa mise en œuvre. Des représentants du Gouvernement siègeront au Comité de pilotage du projet et aux comités techniques pour assurer le leadership et la supervision du Gouvernement. Du côté rwandais, les activités du PNUD seront mises en œuvre en utilisant une modalité de mise en œuvre nationale (NIM) et les fonds seront directement transférés aux partenaires du Gouvernement et aux parties prenantes nationales qui dirigeront la mise en œuvre, notamment l'Ordre des avocats du Rwanda, la Police nationale du Rwanda et l'Observatoire de l'égalité des sexes. Du côté de la RDC, le Comité de pilotage mixte et le comité technique comprendront des homologues nationaux et provinciaux. Ce programme sera également pris en compte dans le Plan de développement provincial et, à ce titre, sera suivi de près par les autorités provinciales dans les structures de coordination provinciales du Nord-Kivu.

II. Contenu du projet, justification stratégique, et stratégie de mise en œuvre (4 pages max plus l'annexe du cadre de résultats)

- a) Fournissez une brève **description du contenu du projet** - en bref, quels sont les principaux résultats que le projet tente d'obtenir, la stratégie de mise en œuvre et la manière dont il traite les causes ou les facteurs de conflit décrits dans la section I (en tenant compte des questions d'égalité entre les sexes et de l'âge des populations concernées).

Le présent projet transfrontalier vise à contribuer à la consolidation de la paix et à la cohésion sociale dans les zones frontalières entre la RDC et le Rwanda autour de Goma et Rubavu en améliorant l'intégration économique par l'accroissement du commerce transfrontalier, en favorisant la compréhension mutuelle et le dialogue entre les communautés frontalières et en renforçant la sécurité alimentaire, les moyens de subsistances et les sources de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Le résultat attendu du présent projet est le suivant : « **La cohésion sociale et les dividendes de la paix dans la région frontalière de Goma - Rubavu sont renforcés grâce à l'accroissement du commerce transfrontalier, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des moyens de subsistance et des sources de revenu, en particulier pour les femmes et les jeunes** ».

Le présent projet concentrera ses activités autour de deux produits clés :

Produit 1. Les conditions propices au commerce transfrontalier sont améliorées, afin de renforcer les activités génératrices de revenus, la sécurité alimentaire et le dialogue entre les communautés frontalières, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs.

Produit 2. La production et la productivité agricoles des petits agriculteurs, en particulier les femmes et les jeunes, sont développées afin de renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

Le projet s'appuiera sur un plan opérationnel unique, élaboré conjointement par le PNUD, le PAM et la FAO. L'approche commune axée sur les résultats utilisera comme point de départ les niveaux de référence et les cibles définis lors de la phase de lancement, qui comprend également une étude de faisabilité à petite échelle à la frontière entre Goma et Rubavu, afin d'assurer l'harmonisation avec les projets existants sur le terrain et de maximiser l'impact des activités grâce à un ciblage et un séquençage appropriés. Les trois entités travailleront avec une base de données commune des bénéficiaires afin d'éviter la fragmentation et les approches en silo dans le cadre de l'exécution du projet et utiliseront une combinaison de mise en œuvre directe et de recours à des partenaires de mise en œuvre.

- b) Fournissez une « **théorie du changement** » pour le projet, autrement dit, expliquez le type de changement envisagé par le projet, comment les interventions du projet produiront des résultats et pourquoi ces interventions ont été choisies. Quelles sont les hypothèses sur lesquelles la théorie est fondée ?

Si les obstacles essentiels au commerce transfrontalier local de produits agricoles, notamment le harcèlement et les violences sexuelles et sexistes perpétrés contre les femmes et les taxes illégales, sont réduits ; et

si les capacités des jeunes entrepreneurs en matière de développement du commerce transfrontalier sont renforcées et complétées par un financement de démarrage pour améliorer les entreprises dirigées par des jeunes afin de créer davantage de débouchés économiques ;

les conditions du commerce transfrontalier s'amélioreront *alors* et le volume des échanges, ainsi que le nombre de commerçants, augmenteront,

et, l'accroissement du commerce et des interactions communautaires transfrontalières favoriseront la compréhension et la confiance mutuelles en offrant des possibilités de dialogue entre les groupes sociaux autour d'intérêts économiques communs et mutuels (théorie du changement par les contacts).

Si les capacités de production agricole sont renforcées et développées des deux côtés de la frontière, en mettant l'accent sur les capacités et les débouchés des femmes et des jeunes ;

si l'accès aux moyens de subsistance est davantage élargi des deux côtés de la frontière et si la chaîne de valeur agricole est développée ;

l'insécurité alimentaire et économique sera *alors* réduite,

et la possibilité de disposer de meilleurs revenus et moyens de subsistance dissuadera ceux qui seraient tentés de recourir à la violence pour améliorer leur situation économique, renforçant ainsi la consolidation de la paix (théorie du changement par les débouchés)

La théorie du changement utilisée pour le présent document de projet est basée sur des recherches conjointes du PBSO, du PNUD, de l'OIT et de la Banque mondiale sur le lien entre l'emploi et la consolidation de la paix (PBSO 2016).

- c) **Cadre de résultats du projet**, indiquant tous les résultats attendus du projet, les produits, les activités, y compris les indicateurs de progrès, les niveaux de référence, les cibles, (en tenant compte des questions d'égalité entre les sexes et de l'âge des populations concernées). Utilisez l'**annexe B** – il n'est pas nécessaire de rajouter ici une explication.

Résultat : La cohésion sociale et les dividendes de la paix dans la région frontalière de Goma - Rubavu sont renforcées grâce à l'accroissement du commerce transfrontalier, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des moyens de subsistance et des sources de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes.

Produit 1. Favoriser le commerce transfrontalier afin de renforcer les activités génératrices de revenus, la sécurité alimentaire et le dialogue entre les communautés frontalières, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs.

Activité 1.1. Effectuer une cartographie des parties prenantes et une évaluation de la place réservée aux femmes dans le commerce transfrontalier au Rwanda et en RDC afin d'identifier les problèmes critiques qui peuvent créer de la méfiance entre les communautés et les fonctionnaires des frontières, ainsi que les principaux obstacles au commerce transfrontalier, notamment les problèmes juridiques, institutionnels et de harcèlement. Mener un dialogue sur les politiques recommandées et une action de sensibilisation aux résultats de l'évaluation.

Activité 1.2. Former certains commerçants transfrontaliers, en mettant l'accent sur les jeunes femmes, et les autorités locales, notamment la police et les fonctionnaires des douanes et des frontières, aux droits de l'homme, à la violence et au harcèlement sexuels et sexistes.

Activité 1.3. Mener des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme et à la lutte contre le harcèlement et organiser des campagnes de sensibilisation afin de mieux faire connaître les droits et les obligations de chacun, ainsi que des échanges pacifiques pour les commerçants transfrontaliers, élaborer et diffuser des supports de communication pour le changement des comportements avec des messages ciblant les hommes et les femmes participant au commerce transfrontalier légal et illégal.

Activité 1.4. Former les petits exploitants agricoles, leurs organisations et les petits commerçants aux négociations commerciales, aux procédures administratives du commerce transfrontalier, aux

réglementations, aux questions d'égalité des sexes, à la gestion des affaires et à l'accès au financement, en mettant l'accent sur les femmes commerçantes et les fonctionnaires des frontières.

Activité 1.5. Mener une campagne de sensibilisation dans la zone frontalière sur les lois fiscales et frontalières existantes et militer en particulier pour une application plus systématique des règles du COMESA.

Activité 1.6. Réviser et renforcer les mécanismes de signalement des cas de harcèlement et de corruption à la frontière entre Goma et Rubavu, en mettant l'accent sur les petits commerçants, en particulier les femmes, afin d'apporter une aide dans les cas de violation des droits de l'homme, de violation du droit commercial et de harcèlement administratif – en s'appuyant sur le mécanisme national existant de dépôt des plaintes. Mettre en place un « baromètre de satisfaction des usagers » reposant sur des enquêtes afin de contrôler la satisfaction à l'égard du mécanisme de signalement.

Activité 1.7. Mettre en relation les petits agriculteurs et les commerçants transfrontaliers entre eux et entre la RDC et le Rwanda, notamment par des formations et des ateliers communs et par la mise en relation des organisations de commerçants et d'agriculteurs, en association avec les chambres de commerce de la RDC et du Rwanda.

Activité 1.8. Fournir un appui technique et financier à l'organisation de deux formations intensives pour les jeunes entrepreneurs, l'une au Rwanda et l'autre en RDC, visant à favoriser le développement d'entreprises dirigées par des jeunes ayant un fort potentiel de commerce transfrontalier entre la RDC et le Rwanda afin de créer des possibilités d'emploi décentes, d'améliorer la compréhension du contexte et de renforcer les capacités en matière de résolution des conflits, d'égalité des sexes et de compétences interculturelles. Cette activité est menée en partenariat avec YouthConnect.

Activité 1.9. Attribuer à deux jeunes entrepreneurs par formation intensive un prix et un financement de démarrage pour faciliter l'opérationnalisation de leur plan d'affaires concernant des idées liées au commerce transfrontalier.

Activité 1.10. Organiser une foire transfrontalière sur le commerce des jeunes à Rubavu et Nyamasheke, dans le cadre de laquelle des jeunes entrepreneurs des deux côtés de la frontière peuvent dialoguer sur la participation positive des jeunes au commerce transfrontalier, et renforcer la confiance transfrontalière.

Produit 2. La production et la productivité agricoles des petits agriculteurs, en particulier les femmes et les jeunes, sont développées afin de renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.

Activité 2.1. Mener une évaluation technique et des études sur la dynamique du marché pour le commerce transfrontalier de part et d'autre de la frontière qui guideront l'assistance technique et matérielle visant à renforcer le commerce rentable pour les petits agriculteurs, en mettant tout particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes.

Activité 2.2. Soutenir les organisations et coopératives d'agriculteurs des deux côtés de la frontière afin de renforcer les structures d'organisation et de gouvernance pour améliorer le potentiel du commerce transfrontalier et la rentabilité des produits agricoles.

Activité 2.3. Faciliter les liens financiers pour les petits agriculteurs des deux côtés de la frontière afin d'accroître l'utilisation de produits financiers conventionnels (y compris l'épargne, le crédit et l'assurance, le cas échéant), en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives de commerce transfrontalier et de coopération agricole menées par les femmes et les jeunes.

Activité 2.4. Faciliter les négociations entre les petits agriculteurs et les propriétaires terriens en RDC afin de promouvoir un accès plus équitable et plus abordable aux terres arables. Plusieurs

ateliers favoriseront le dialogue entre les grands propriétaires terriens et les petits agriculteurs dans le but final de signer un pacte territorial définissant de meilleures conditions d'accès à la terre.

Activité 2.5. Faciliter l'accès des petits agriculteurs des deux côtés de la frontière à des intrants améliorés et, en complément, organiser des activités de renforcement des capacités des coopératives d'agriculteurs visant à intensifier la production durable et l'utilisation plus efficace des ressources en eau.

Activité 2.6. Faciliter l'accès des petits agriculteurs des deux côtés de la frontière aux équipements de manutention et de stockage après récolte (PHHS) et, en complément, organiser des activités de renforcement des capacités des coopératives d'agriculteurs visant à améliorer la gestion après récolte et à accroître la valeur ajoutée.

Activité 2.7. Aider les petits agriculteurs et les commerçants des deux côtés de la frontière, et plus particulièrement les jeunes et les femmes, à accéder aux informations sur les marchés.

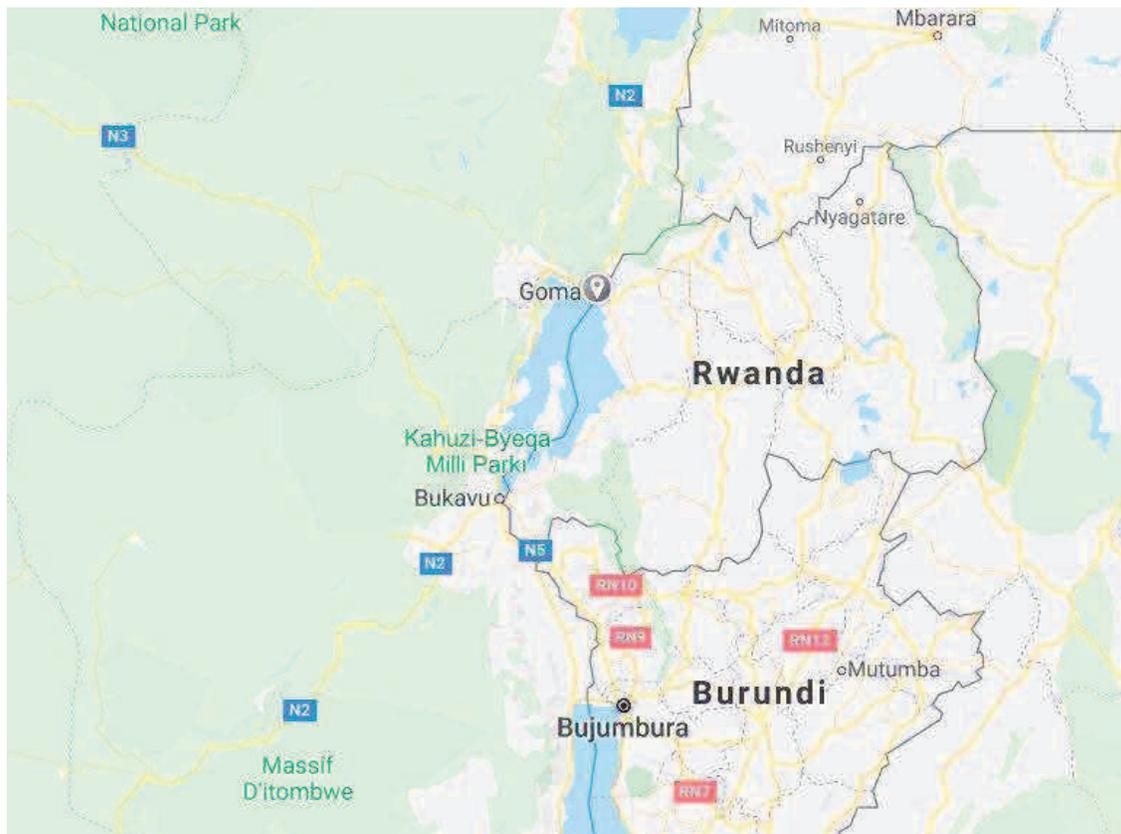
Activité 2.8. Établir des réseaux transfrontaliers pour les jeunes petits agriculteurs participant aux chaînes de valeur de l'horticulture, des pommes de terre et des haricots, afin d'améliorer la qualité et la quantité des produits et de renforcer les liens commerciaux transfrontaliers.

Voir l'annexe B

d) Ciblage du projet

Zones d'intervention géographiques :

La frontière entre la RDC et le Rwanda est relativement courte et contient un certain nombre de barrières naturelles. Sa longueur totale de 217 km comprend 89 km à travers les eaux du lac Kivu et environ 60 km de terrain montagneux difficile à traverser dans sa partie la plus septentrionale. Ces caractéristiques ont engendré des goulets d'étranglement pour le passage des personnes et des marchandises. Deux grandes agglomérations transfrontalières - Goma/Rubavu et Bukavu/Rusizi - sont situées au nord et au sud du lac Kivu. Toutes deux sont habitées par plus d'un million de personnes, la majorité de la population urbaine se trouvant du côté congolais de la frontière.



Le présent projet se concentre sur le poste frontalier du nord, l'un des lieux d'échanges commerciaux les plus importants d'Afrique reliant l'Afrique centrale occidentale et orientale, la frontière Goma – Rubavu, depuis longtemps une zone de conflit, mais aussi une source essentielle de résilience dans la région des Grands Lacs. Les zones géographiques du projet sont les secteurs de Cyanzarwe, Busasamana, Bugeshi, Rubavu, Nyamyumba et Rugerero du district de Rubavu au Rwanda (où vivent la plupart des communautés frontalières) et Goma, la Province du Nord Kivu en RDC.

Partenaires et communautés bénéficiaires :

Les bénéficiaires du présent projet parmi les petits agriculteurs et les commerçants des zones géographiques ciblées seront sélectionnés sur la base d'une cartographie des parties prenantes et d'une évaluation de la vulnérabilité qui seront effectués lors pendant la phase de démarrage du projet. La priorité sera accordée aux femmes et aux jeunes vivant dans les zones frontalières qui se consacrent ou prévoient de se consacrer à l'agriculture et au commerce transfrontalier. La sélection des participants sera en outre guidée par les partenaires gouvernementaux locaux et nationaux au Rwanda et en RDC. Une cartographie des principales institutions gouvernementales guidera le renforcement des capacités et l'appui à la formation des partenaires gouvernementaux.

III. Gestion du projet et coordination (4 pages max)

- a) **Entités bénéficiaires et partenaires de mise en œuvre** – indiquez les entités bénéficiaires directes et leurs partenaires de mise en œuvre (internationaux et locaux), en précisant l'entité chef de file qui coordonnera le projet, et expliquez ces choix, sur la base des mandats, de l'expérience, du savoir-faire local et des capacités existantes. Veuillez également remplir le tableau ci-dessous pour chaque entité bénéficiaire du projet.

Le projet sera mis en œuvre par trois organismes des Nations Unies – la FAO, le PNUD et le PAM – par l'intermédiaire de leurs bureaux au Rwanda et en RDC. Ces organismes sont présents de longue date dans ces deux pays et disposent d'un vaste réseau de partenaires institutionnels, locaux et nationaux.

Du côté de la RDC, les trois entités bénéficiaires ont une forte présence, notamment dans la partie orientale de la RDC, avec des représentations locales basées à Goma. Ces organismes des Nations Unies ont mené plusieurs projets complexes dans la région, dans les domaines humanitaire, de la stabilisation ou du développement. La coordination générale du projet sera facilitée par des coordinateurs spécialisés basés dans le bureau du PNUD à Goma et co-localisés avec une institution du Gouvernement rwandais à Rubavu en vertu d'un contrat du PNUD. Le PNUD entretient déjà des relations étroites avec les autorités locales, ce qui peut faciliter la mise en œuvre et l'appropriation locale du projet.

Le projet utilisera la modalité de mise en œuvre directe du côté de la RDC et pour la FAO et le PAM au Rwanda. Le PNUD Rwanda utilisera la modalité de mise en œuvre nationale pour ses activités, en collaborant avec l'Ordre des avocats du Rwanda, la Police nationale du Rwanda et l'Observatoire de l'égalité des sexes. L'Ordre des avocats du Rwanda (RBA) coordonnera le renforcement des capacités et la sensibilisation aux droits légaux ainsi que la fourniture d'une assistance juridique aux femmes commerçantes transfrontalières en conflit avec la loi. La Police nationale du Rwanda (RNP) sensibilisera les commerçants transfrontaliers à leurs droits et obligations ainsi qu'au commerce pacifique. La Police nationale du Rwanda coordonnera également la formation des organes de sécurité sur les questions d'égalité entre les sexes, les droits de l'homme et l'assistance aux usagers. Enfin, l'Observatoire de l'égalité des sexes mettra en œuvre des activités liées à la responsabilisation en matière d'égalité des sexes, notamment en procédant à une évaluation de l'égalité des sexes dans le commerce transfrontalier et en diffusant les résultats. Le PNUD Rwanda associera en outre les organismes gouvernementaux concernés – le Ministère du commerce et de l'industrie, le Conseil national de la jeunesse et le Ministère de la jeunesse et de la culture – afin de mobiliser les autorités de district, les organismes/associations commerciales, les chambres de commerce, la jeunesse locale, d'identifier les bénéficiaires, les commerçants, les jeunes entrepreneurs et les partenaires de la société civile, de mettre en œuvre des activités liées à la jeunesse et d'assurer la pérennité des interventions.

Vue d'ensemble des capacités des entités des Nations Unies bénéficiaires et des partenaires gouvernementaux

Organisme	Budget total en 2019. Mandat, capacités (personnel et moyens financiers) au Rwanda et en RDC, ainsi que dans la zone cible. Bref résumé de l'avantage comparatif et des travaux en cours en rapport avec le présent projet.
PNUD RDC	<p>L'expérience et l'expertise du PNUD en matière de réduction de la pauvreté et de gouvernance démocratique permettront de se concentrer à la fois sur la pérennité des interventions visant à créer des possibilités d'emploi décent comme moyen de s'attaquer à un facteur d'instabilité essentiel, et sur la nécessité de soutenir le changement systémique au niveau institutionnel, en garantissant des processus commerciaux transfrontaliers plus transparents et en réduisant le harcèlement et autres obstacles.</p> <p>Présent en RDC depuis 1976, le PNUD RDC a joué un rôle clé dans la mise en œuvre des activités de relèvement rapide et de stabilisation. Son expertise unique et sa relation privilégiée avec les autorités nationales et provinciales représentent une valeur ajoutée majeure pour cette initiative. En outre, ses mécanismes de collaboration existants avec la MONUSCO, le Gouvernement provincial et d'autres partenaires de stabilisation et de développement dans l'Est, contribueront à faire en sorte que ce programme bénéficie d'autres initiatives complémentaires en cours. Le cadre programmatique du PNUD RDC pour 2020-2024 a désigné la stabilisation et la consolidation de la paix comme l'un de ses trois principaux axes.</p>
PNUD Rwanda	<p>Le PNUD Rwanda, par le biais de son portefeuille de gouvernance qui inclut la consolidation de la paix comme priorité essentielle, met en œuvre des programmes de consolidation de la paix depuis 1994, et a établi de solides partenariats avec ses homologues locaux, à savoir la Police nationale du Rwanda, la Commission nationale pour l'unité et la réconciliation, l'Observatoire de l'égalité des sexes et l'Académie pour la paix au Rwanda. Il a également établi un partenariat de longue date avec des acteurs nationaux en matière d'autonomisation des jeunes, par le biais du programme YouthConnekt, qui est devenu un modèle de promotion de l'entrepreneuriat des jeunes en Afrique et au-delà. Il dispose d'un personnel expérimenté dans les domaines de la consolidation de la paix, de l'État de droit, de l'autonomisation des jeunes et de l'égalité des sexes, ce qui apportera une valeur ajoutée au nouveau projet PBF. Ce dernier sera intégré dans les projets en cours pour assurer la pérennité et une meilleure appropriation des résultats. Le PNUD Rwanda affectera deux analystes de projet au suivi de la mise en œuvre du projet, sous la supervision de deux spécialistes de programme dans les domaines d'intervention respectifs de l'égalité des sexes et de l'autonomisation des jeunes.</p>
FAO RDC	<p>La FAO dispose d'un personnel qualifié et expérimenté (180) bénéficiant de larges connaissances accumulées depuis plus de 10 ans dans la zone du projet, sur les questions agricoles et celles qui concernent l'organisation des agriculteurs. Cela lui a permis de développer un réseau efficace de partenariats non seulement avec les ONG nationales et internationales opérant dans la zone du projet, mais aussi avec les autorités administratives et coutumières de ladite zone. Le budget total exécuté en 2019 est d'environ 20 millions de dollars US. De plus, grâce à son expérience dans la zone, la FAO maîtrise bien le contexte sociopolitique de la zone d'intervention. En effet, depuis plus de 2 ans, la FAO met en œuvre dans cette zone un projet d'appui à la résilience pour la stabilisation de la zone. Un autre projet similaire en cours est celui qui est mis en œuvre par le Parc national des Virunga au profit des populations du territoire du Nyiragongo voisin de ce parc.</p> <p>La FAO met actuellement en œuvre dans la province du Tanganyika un projet financé par le PBF qui vise à la coexistence pacifique entre les communautés bantoues et twa.</p>

<p>FAO Rwanda</p>	<p>La FAO Rwanda intervient principalement dans les domaines de l'agriculture, de la sécurité alimentaire et de la nutrition, de la gestion des ressources naturelles (terres, forêts et environnement) et de la gestion des risques de catastrophe. La FAO fournit également un appui à la mise en œuvre d'un ensemble de projets et de programmes, soit par le biais d'efforts de collaboration avec d'autres organismes des Nations Unies dans le cadre de l'initiative « Unité d'action des Nations Unies », et/ou des organismes bilatéraux et multilatéraux, soit en tant qu'organisme « autonome ».</p> <p>La FAO Rwanda a été un bon partenaire du gouvernement dans le cadre de l'élaboration de documents politiques/stratégiques. La FAO a été le rédacteur du PSTA4 (le 4^{ème} Plan stratégique pour la transformation de l'agriculture (PSTA-IV) et son Plan d'investissement pour le secteur agricole (ASIP-III)) qui constitue la stratégie directrice pour l'agriculture pour une durée de six ans à partir de 2018.</p> <p>La FAO Rwanda a mis en œuvre le projet « Permettre aux femmes de bénéficier plus équitablement des chaînes de valeur agroalimentaires ». Le volet « Commerce transfrontalier du Rwanda » visait à renforcer les capacités des femmes participant au commerce transfrontalier dans le district de Rusizi, au Rwanda, afin qu'elles puissent bénéficier davantage de leurs activités génératrices de revenus et mieux s'intégrer dans les chaînes de valeur inclusives. Certaines activités se sont concentrées sur l'amélioration de la visibilité des femmes dans le commerce transfrontalier et leur accès à l'information pour mener à bien leurs activités génératrices de revenus, telles que des opérations de sensibilisation et la distribution de matériel de communication sur les régimes commerciaux simplifiés et les procédures commerciales.</p> <p>La FAO Rwanda a fourni une assistance technique et un appui en matière de politiques pour réduire les obstacles spécifiques qui empêchent les femmes acteurs de la chaîne de valeur d'accéder aux marchés et d'en tirer profit. En renforçant leurs capacités et en promouvant un environnement institutionnel favorable, l'appui de la FAO a permis d'élargir les débouchés économiques des femmes afin qu'elles puissent bénéficier de chaînes agroalimentaires plus efficaces et plus inclusives, générant ainsi des effets multiplicateurs sur la sécurité alimentaire, la nutrition, l'éducation et la santé.</p> <p>La FAO Rwanda est le champion de l'agriculture climatiquement rationnelle (CSA), une approche qui cherche à améliorer la productivité et les revenus des agriculteurs tout en contribuant à la réduction des émissions de gaz à effet de serre (GES).</p> <p>La FAO Rwanda travaille depuis longtemps avec les acteurs de la chaîne de valeur agricole de manière inclusive pour mesurer et réduire leur pression sur l'environnement tout en échappant à la pauvreté.</p> <p>La FAO Rwanda possède également une longue expérience en matière d'appui au MINAGRI pour promouvoir l'agriculture et la production animale, ainsi que les technologies de manutention et les techniques de transformation appropriées après récolte et pour les produits de l'élevage.</p> <p>La FAO Rwanda dispose d'une grande expérience dans le renforcement des capacités des petits agriculteurs dans l'agriculture et l'agrobusiness et leur permet de construire un partenariat commercial inclusif et durable et de développer la chaîne de valeur, ainsi que de transformer leurs coopératives respectives en organisations fonctionnelles et durables.</p> <p>La FAO Rwanda soutient des projets reliant différents acteurs des chaînes de valeur agricoles et visant à identifier les principales failles entre l'offre et la demande de services financiers, ainsi qu'à examiner les facteurs qui affectent le marché du financement des chaînes de valeur agricoles.</p>
--------------------------	---

	<p>La FAO Rwanda fournit une assistance technique dans le domaine de l'agriculture durable, y compris en ce qui concerne les technologies de manutention après récolte, l'accès aux institutions clés du gouvernement et leur sensibilisation (par exemple le MINAGRI).</p> <p>Les interventions de la FAO au Rwanda se concentrent sur le renforcement de l'autonomie des agriculteurs par le biais de programmes de développement de chaînes de valeur propres et durables, ainsi que le renforcement de la cohésion sociale et l'amélioration de la pérennité de la gestion des ressources naturelles dans les zones post-conflit par le biais de programmes tenant compte des séquelles des conflits. La FAO Rwanda, en étroite collaboration avec le Conseil de développement du Rwanda (RDB), est impliquée dans l'élaboration et la mise en œuvre du projet « Soutenir le renforcement des capacités des fournisseurs locaux et promouvoir le commerce électronique pour les chaînes de valeur agricoles au Rwanda » visant à répondre au besoin de renforcement des capacités des fournisseurs locaux (acteurs commerciaux) en matière de renforcement des capacités et à soutenir le développement du commerce numérique sur la base d'une évaluation des besoins de renforcement des capacités et des compétences requises, afin de relier les fournisseurs locaux aux grands acheteurs, à la fois à l'intérieur et à l'extérieur du Rwanda.</p>
PAM RDC	<p>Le PAM a la capacité d'agir dans un environnement complexe et difficile, comme la RDC.</p> <p>Le bureau régional du PAM compte 120 employés et une équipe de 8 personnes qui se consacrent aux activités de résilience et de développement. Le PAM dispose d'un avantage comparatif dans le secteur de l'agriculture, ainsi qu'en ce qui concerne la commercialisation, la logistique, l'achat et l'importation de produits. Le PAM achète également des produits au niveau régional pour soutenir ses interventions. L'unité logistique du PAM possède une très vaste expérience des douanes et des politiques d'importation en raison de ses opérations logistiques de grande ampleur.</p> <p>Depuis 2009, le PAM a également acquis une expérience significative dans la chaîne de valeur agricole, qui comprend le soutien à la production, la transformation et la commercialisation des produits agricoles, au niveau local et/ou régional.</p> <p>Grâce aux projets concernant la chaîne de valeur agricole, le PAM facilite les importations et les exportations régionales. Le PAM a également développé un système d'information sur les marchés en RDC et au Rwanda.</p> <p>Le système d'information sur les marchés/évaluation développé par le PAM fournit des données de marché sur les prix, les disponibilités alimentaires et les chaînes d'approvisionnement, en même temps que l'analyse des facteurs macroéconomiques et des politiques gouvernementales : les tendances de la croissance économique, les fluctuations des taux de change, les importations et les exportations, l'emploi et l'inflation constituent des indicateurs clés. En outre, le PAM fournit des informations géospatiales qui aident à analyser l'accès aux marchés, y compris les distances, et la manière dont l'insécurité ou les événements climatiques, comme les inondations, affectent un tel accès.</p>
PAM Rwanda	<p>Avec un bureau extérieur basé dans le district de Karongi, dans la province de l'Ouest, le PAM est bien placé pour coordonner les activités liées aux moyens de subsistance et à l'agriculture dans les zones cibles du projet. Le PAM Rwanda œuvre depuis 2016 au renforcement des capacités des petits agriculteurs et des</p>

	acteurs de la chaîne de valeur dans les secteurs du maïs et des haricots, dans des domaines tels que l'amélioration de la productivité, la manutention et le stockage après récolte, l'accès au financement et la gouvernance coopérative. Le PAM dispose également d'un vaste réseau d'ONG locales qui sont en mesure d'appuyer la mise en œuvre des activités proposées dans le cadre du présent projet.
Partenaires de mise en œuvre au Rwanda	Ministère du commerce et de l'industrie Ministère de l'agriculture et des ressources animales Ministère de la jeunesse et de la culture Ordre des avocats du Rwanda Police nationale du Rwanda Observatoire de l'égalité des sexes Organisations non-gouvernementales (à déterminer en fonction des procédures concurrentielles internes de l'entité concernée)
Partenaires de mise en œuvre en RDC	Ministère du commerce extérieur Ministère de l'agriculture ONG Police nationale congolaise Direction générale des douanes et accises et autres services spécialisés du commerce extérieur aux frontières en fonction des procédures concurrentielles internes

- b) **Gestion du projet et coordination** – présentez l'équipe de mise en œuvre du projet, y compris les différents postes et rôles, et indiquez quels postes seront financés par le projet (et le pourcentage du budget total). Expliquez la coordination envisagée pour le projet et les mécanismes de contrôle, y compris le lien avec le Secrétariat PBF, le cas échéant. Remplissez l'**annexe C** : liste de vérification pour le lancement du projet et veuillez joindre les TDR pour les principaux postes du projet.

Les Coordonnateurs résidents des Nations Unies pour la RDC et le Rwanda renforceront l'autorité et le leadership de ce projet commun en fournissant des conseils stratégiques et en promouvant la mise en œuvre du projet. Les Bureaux des Coordinateurs résidents (RCO) dans les deux pays assureront l'harmonisation des cadres de résultats de l'UNDAP/UNDAF et du projet et seront responsables de l'assurance qualité du projet, ainsi que de la coordination de la communication des résultats en temps utile. Le PNUD assumera le rôle d'entité chef de file pour la mise en œuvre, assurera la coordination dans l'ensemble de l'équipe de pays des Nations Unies et fournira un appui aux fonctions de suivi et d'évaluation, d'établissement de rapports et de communication pour l'ensemble du projet. En tant qu'organismes chefs de file, le PNUD RDC et le PNUD Rwanda seront globalement responsables de la coordination avec leurs homologues gouvernementaux dans chaque pays. Aux fins de l'élaboration des rapports, la RDC agira en tant que pays chef de file pour le projet.

Afin de garantir un projet de haute qualité en ce qui concerne sa mise en œuvre, le suivi des résultats, les rapports et la communication, le projet disposera d'un Coordinateur de projet de niveau P3 à temps plein et recruté au niveau international, basé au bureau du PNUD à Goma. Le rôle du Coordinateur de projet sera de coordonner tous les aspects de la mise en œuvre du projet, afin de veiller à ce que les activités se soutiennent mutuellement et de maintenir un objectif clair de consolidation de la paix. Le Coordinateur de projet veillera également à ce que les activités du projet restent cohérentes et complémentaires vis-à-vis des autres activités de consolidation de la paix dans la région, notamment en assurant la coordination avec l'Unité de l'appui à la stabilisation (SSU) de la MONUSCO. Le Coordinateur de projet assurera une communication adéquate et, en tant que de

besoin, une mise en œuvre conjointe entre les organismes participants afin de garantir la cohérence et les synergies entre les produits, en vue d'obtenir les effets escomptés et le résultat global. Le Coordinateur de projet se rendra régulièrement sur place pour examiner les activités menées des deux côtés de la frontière et s'assurer de la bonne coordination des composantes du projet, afin que les bénéficiaires directs et indirects bénéficient de toutes les composantes pertinentes du projet. Le Coordinateur de projet sera également chargé de planifier et de diriger des missions conjointes pour les membres du Comité technique, dans la perspective des rapports d'activité à mi-parcours et annuels. Le Coordinateur de projet dirigera la rédaction des rapports d'activité, avec l'aide du responsable du suivi et de l'évaluation et des points focaux des organismes de mise en œuvre qui seront chargés de garantir la bonne qualité des données partagées avec le responsable du suivi et de l'évaluation, et veillera à ce que la communication relative au projet soit menée efficacement. Le Coordinateur de projet fournira un appui au Comité de pilotage et rendra compte au Coordonnateur résident dans le pays chef de file (RDC). Le Coordinateur de projet sera en liaison étroite, en temps utile, avec le Secrétariat du PBF en RDC.

Un autre coordinateur national de la mise en œuvre du projet sera engagé du côté rwandais au niveau du NOC pour faciliter la mise en œuvre et la coordination au Rwanda. Le coordinateur national sera recruté par le PNUD, mais sera co-localisé à Rubavu avec ses homologues du Gouvernement pour assurer la présence des Nations unies du côté rwandais de la frontière et faciliter l'accès aux homologues du Gouvernement. Le coordinateur national rwandais rendra compte à la fois au PNUD Rwanda et au Coordinateur de projet.

L'orientation et la supervision du projet seront assurées par un Comité de pilotage, composé de hauts responsables des entités des Nations Unies bénéficiaires (les Coordonnateurs résidents dans les deux pays et l'ensemble des six Représentants Résidents des entités des Nations Unies bénéficiaires), d'un co-champion du GLRSF (le Directeur régional du PAM et du PNUD) et de représentants des ministères de tutelle du Gouvernement, le Ministère du plan et du commerce extérieur en RDC et le Ministère du commerce et de l'industrie au Rwanda. Le Comité de pilotage se réunira au début, à mi-parcours et à la fin du projet, en alternance entre le Rwanda et la RDC. Deux représentants de la société civile de la RDC et du Rwanda seront invités à se joindre au Comité de pilotage. Si les bailleurs du PBF basés en RDC et/ou au Rwanda en expriment le désir, ils pourront se joindre au Comité de pilotage en tant qu'observateurs. L'O/SESG et l'O/SRSG en RDC, seront tenus régulièrement informés par le biais du Bureau du PNUD à Nairobi, pour le premier, et par le Bureau intégré pour le second.

Pour faciliter la mise en œuvre des projets, un Comité technique, composé d'un président du bureau de pays des organismes concernés (c'est-à-dire le PNUD RDC ou le PNUD Rwanda) et d'un point focal du personnel technique des deux autres organismes de mise en œuvre dans chaque pays, soit six personnes au total, sera mis en place. En outre, les RCO du Rwanda et de la RDC recevront chacun un siège. Trois membres du personnel régional, appartenant chacun aux différents organismes, seront membres du Comité et apporteront un appui technique. Le secrétariat du PBF de la RDC bénéficiera d'une invitation permanente à participer aux réunions et en recevra un compte-rendu. Le Comité technique se réunira tous les deux mois et le Coordinateur de projet sera chargé d'assurer la continuité des activités.

Cette structure de gouvernance globale, composée du Comité de pilotage et du Comité technique, contribuera à la responsabilisation et à l'assurance qualité pendant la mise en œuvre du projet. Un fonctionnement intégré et rigoureux au niveau technique contribuera à l'efficacité et à l'efficience du projet, dans la mesure où le Comité technique constituera un forum permettant de partager et de mobiliser les plateformes, l'expertise et la crédibilité existantes.

- c) **Gestion du risque** – identifiez le niveau de risque associé à la réussite du projet (faible, moyen et élevé), établissez une liste des principaux risques spécifiques au projet et indiquez la manière dont ils seront gérés, y compris l'approche proposée pour mettre à jour les risques

et adapter le projet. Incluez toute question liée au principe « ne pas nuire » et l'atténuation des risques.

Risques	Niveau	Mesures d'atténuation
Santé publique : l'épidémie d'Ebola dans l'est de la RDC présente un risque sérieux pour la bonne mise en œuvre du projet, notamment en raison du risque de restrictions sur le commerce et le transport pour empêcher la transmission du virus.	Moyen	Les tendances actuelles des cas d'Ebola indiquent que le nombre total de cas signalés quotidiennement a diminué. Toutefois, une recrudescence des cas d'Ebola et une éventuelle fermeture des frontières pourraient avoir un impact sur la réalisation du présent projet. Les activités se concentreraient sur la formation et le niveau des capacités à l'échelle nationale jusqu'à ce que les activités transfrontalières puissent reprendre.
Institutionnel : la réticence des employés de l'État visés par le présent projet à coopérer et à mettre en œuvre les mesures prévues.	Moyen	Les responsables de haut niveau et de niveau intermédiaire de l'État seront sensibilisés au présent projet et à ses avantages dès son lancement. Des mesures d'orientation vers les autorités supérieures pourraient être envisagées en cas de réticence des homologues.
Politique : une augmentation des tensions entre les deux pays pourrait survenir.	Faible	Le projet vise à travailler avec les communautés locales ainsi qu'avec les fonctionnaires de l'État. La fermeture de la frontière entre la RDC et le Rwanda nécessiterait une réorientation des activités afin de promouvoir d'autres moyens de subsistance au niveau national jusqu'à ce que les activités transfrontalières puissent reprendre.
Coordination d'opérations complexes : le présent projet mobilise six bureaux au sein de trois organismes des Nations unies en RDC et au Rwanda.	Moyen	Pour atténuer les problèmes posés par la coordination des activités et par l'identification et la réalisation des objectifs communs, une équipe spécialisée dans les ressources humaines sera recrutée pour appuyer leur mise en œuvre.
Faible adhésion et lenteur de la mise en œuvre – volonté politique mitigée.	Moyen	Différents mécanismes et canaux de communication seront utilisés au niveau national et international. Les entités des Nations Unies bénéficiaires disposent de lignes de coordination directes avec leurs homologues nationaux, et la communication sera maintenue avec le Bureau de l'Envoyé spécial pour la région des Grands Lacs à Nairobi.
Manque de collaboration, de participation ou d'engagement de la part des deux pays.	Moyen	Des représentants des gouvernements des deux pays (RDC et Rwanda) seront associés à la formulation et la mise en œuvre du projet. Des réunions conjointes avec des représentants des gouvernements des deux pays et des organismes des Nations unies chargés de la mise en œuvre seront organisées pour examiner l'état

		d'avancement de la mise en œuvre du projet des deux côtés.
--	--	--

- d) **Suivie et évaluation** – Quelle sera l'approche de suivi et d'évaluation du projet, y compris l'expertise en matière de suivi et d'évaluation de l'équipe de projet, les principaux moyens et le calendrier de collecte des données ? Incluez le détail du budget affecté aux activités de suivi et d'évaluation, y compris pour la collecte des données de base et de fin de projet, pour les indicateurs et pour les besoins d'une évaluation indépendante, ainsi qu'un calendrier approximatif des activités de suivi et d'évaluation. Affectez au minimum 5 à 7 % du budget du projet aux activités de suivi et d'évaluation, y compris des fonds suffisants pour la réalisation d'une évaluation indépendante de bonne qualité.

Le suivi et l'évaluation sont intégrés dans la conception et la mise en œuvre de la proposition. 7 % du budget du projet seront directement liés au suivi et à l'évaluation.

Le cadre de suivi et d'évaluation utilisera les données existantes, lorsqu'elles seront disponibles, pour établir une situation de référence, mais reposera par ailleurs sur une étude initiale / de marché, qui sera entreprise pendant la phase de démarrage du projet (activité 1.1.). L'étude initiale utilisera des données triangulées (à l'aide de sources nationales officielles, ainsi que de sources d'information indépendantes et externes).

Au moins 20 % du temps du Coordinateur de projet et 30 % du temps du Coordinateur national de projet au Rwanda seront consacrés au suivi et à l'évaluation. Ce dernier contribuera à la préparation et à la mise en œuvre des enquêtes et des évaluations d'impact.

En concertation avec les organismes partenaires des Nations Unies, le spécialiste de la coordination des projets élaborera un plan de suivi et d'évaluation au début du projet avec l'appui du responsable national. Un ensemble de normes, d'indicateurs, de données de base et de cibles sera élaboré par ailleurs, en étroite collaboration avec les partenaires, afin de mesurer les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du projet.

Le suivi des résultats escomptés pour chaque activité et le retour d'information aux partenaires et organismes de mise en œuvre relèveront de la responsabilité de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire sous la supervision du Coordinateur de projet. Le Spécialiste de la coordination des projets, en collaboration avec le Comité technique, veillera à ce que les partenaires de mise en œuvre sélectionnés élaborent un plan de suivi axé sur les résultats. Ce plan comportera des indicateurs SMART tenant compte de la problématique femmes-hommes, ce qui facilitera un suivi efficace.

Étant donné les aspects de ce projet relatifs à la perception des bénéficiaires, il est recommandé de réaliser deux (éventuellement trois) enquêtes de perception pendant la durée du projet : une avant le début des activités, une pendant la mise en œuvre, dans le cadre du rapport d'activité ou du rapport annuel, (à des fins de responsabilisation et pour guider une éventuelle modification de l'articulation/du ciblage éventuel des activités) et une à la fin du projet pour évaluer le changement éventuel.

Les mécanismes spécifiques qui seront utilisés pour le suivi des résultats comprendront :

- des rapports semestriels d'activité et financiers, préparés par le Directeur de projet pour examen par le Comité de pilotage ; un modèle de rapport sera utilisé ;
- un rapport annuel d'activité et un rapport technique et financier préparés par le Comité technique à la fin de l'année ;

- un rapport final qui sera préparé par le PNUD en collaboration avec les entités des Nations Unies bénéficiaires participantes et comprendra les enseignements tirés et les bonnes pratiques, dans les trois mois suivant la fin du projet, et qui sera soumis à l'examen du Comité de pilotage.
- Le projet fera l'objet d'une évaluation externe vers la fin de sa mise en œuvre.

e) **Stratégie de sortie du projet / pérennité**

Pour assurer la pérennité de l'initiative, le projet renforcera les capacités nationales et locales, en se concentrant sur les institutions qui sont en lien direct avec le commerce transfrontalier aux frontières ciblées. Tout au long de la mise en œuvre des activités, le leadership et l'appropriation du Gouvernement seront assurés aux fins de la pérennité de l'intervention.

En outre, le projet comprendra une activité spécifique visant à identifier les enseignements tirés et les éventuels points d'appui permettant une intensification de l'engagement, y compris en mobilisant des partenaires donateurs et d'autres partenaires tels que la Banque mondiale. L'ordre du jour des trois réunions du Comité de pilotage comprendra un point permanent sur l'intensification et la poursuite des travaux et des discussions sur une éventuelle phase deux de l'intervention.

IV. Budget du projet

Le PNUD sera l'organisme chef de file pour la mise en œuvre du présent projet et sera chargé de recruter un coordinateur de projet P3 en RDC et un coordinateur de projet national NOC au Rwanda. En outre, le PNUD sera chargé de soutenir et de financer les activités essentielles de suivi et d'évaluation, les rapports et les communications et d'organiser les réunions du Comité technique et du Comité de pilotage.

Pour tenir compte de ces fonctions et postes, le PNUD RDC recevra 400.000 dollars pour le poste P3 pendant 2 ans, ainsi que 60.000 dollars pour les activités générales d'appui aux projets. Le PNUD Rwanda recevra 200.000 dollars pour le poste de NOC et 60.000 dollars supplémentaires pour les activités générales d'appui.

Les 2,142 millions de dollars restants seront répartis à parts égales entre la FAO, le PAM et le PNUD en RDC et au Rwanda, ce qui se traduira par une allocation de 357.000 dollars en moyenne pour les activités, par bureau de pays des entités, y compris le GMS.

Pour un budget détaillé, veuillez consulter l'**annexe D** du budget Excel.

Annexe A.1 : dispositions administratives pour les entités des Nations Unies bénéficiaires

(Section normalisée – ne pas supprimer)

Le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTF) du PNUD fait office d'Agent administratif (AA) du Fonds pour la consolidation de la paix, et est chargé, à ce titre, de recevoir les contributions des donateurs, d'assurer les transferts de fonds des entités des Nations Unies bénéficiaires, ainsi que de la consolidation des rapports narratifs et financiers et de la présentation de l'ensemble aux donateurs liés au PBSO et au Fonds. En tant qu'Agent administratif, le MPTF transfère les fonds aux entités des Nations Unies bénéficiaires sur la base du Mémoire d'accord signé par chaque entité et par le MPTF.

Fonctions de l'Agent administratif

Au nom des organisations participantes, et conformément au « Protocol on the Administrative Agent for Multi Donor Trust Funds and Joint Programmes, and One UN funds » (2008) (Protocole relatif à l'Agent administratif des Fonds d'affectation spéciale pluridonateurs et des Programmes conjoints, et du Fonds du programme des Nations Unies « Unis dans l'action ») – protocole approuvé par le Groupe des Nations Unies pour le développement (GNUD) – le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires doit, en tant qu'Agent administratif du Fonds :

- Débourser des fonds à l'intention de chaque entité des Nations Unies bénéficiaire, conformément aux instructions du PBSO. En principe, l'Agent administratif procède à chaque versement dans un délai de 3 à 5 jours ouvrables après avoir reçu les instructions du PBSO, ainsi que le Formulaire de demande pertinent et le Descriptif de projet signé par tous les participants concernés ;
- Consolider les rapports narratifs et les états financiers (annuels et finals), sur la base des demandes soumises à l'Agent administratif par les entités des Nations Unies bénéficiaires, et fournir aux donateurs et au PBSO les rapports d'activité consolidés ;
- Procéder, dans le cadre du système du MPTF, à la clôture opérationnelle et financière du projet, une fois celui-ci déclaré officiellement achevé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire concernée. La clôture opérationnelle d'un projet sera réputée acquise lors de la soumission d'un rapport narratif final commun. Pour que le MPTF puisse procéder à la clôture financière d'un projet, chaque entité des Nations Unies bénéficiaire doit rembourser le solde non utilisé de plus de 250 dollars, les coûts indirects (GMS) ne doivent pas dépasser 7 % et soumission d'un état financier final certifié par le siège des entités bénéficiaires) ;
- Débourser des fonds à l'intention de toute entité des Nations Unies bénéficiaire, afin de couvrir tout coût supplémentaire décidé par le PBSO, conformément au statut et aux règles du Fonds.

Responsabilité, transparence et rapports des entités des Nations Unies bénéficiaires

Les entités des Nations Unies bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Chacune de ces entités tiendra un « grand livre » faisant état de la réception et de la gestion des fonds qui lui auront été versés par l'Agent administratif sur le budget du Fonds. Ce grand livre, autonome pour chaque entité, sera géré par l'entité en question conformément à ses règles, directives et procédures, y compris les règles régissant les intérêts. Chaque « grand livre » autonome sera soumis exclusivement aux procédures d'audit internes et externes établies dans le cadre du statut, des règles, des directives et procédures applicables à l'entité des Nations Unies concernée.

Chaque entité des Nations Unies bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs, dans ce dernier cas) les éléments suivants :

Type de rapport	Date de soumission	Soumis par
Rapport d'activité semestriel	15 juin	L'entité chef de file au nom de l'ensemble des entités de mise en œuvre en consultation avec le Secrétariat du PBF qui se charge de l'assurance qualité, le cas échéant.
Rapport d'activité annuel	15 novembre	L'entité chef de file au nom de l'ensemble des entités de mise en œuvre en consultation avec le Secrétariat du PBF qui se charge de l'assurance qualité, le cas échéant.
Rapport de fin de projet couvrant l'intégralité de la durée du projet	Sous trois mois à compter de la clôture opérationnelle du projet (il peut être soumis à la place d'un rapport annuel si les dates coïncident)	L'entité chef de file au nom de l'ensemble des entités de mise en œuvre en consultation avec le Secrétariat du PBF qui se charge de l'assurance qualité, le cas échéant.
Rapport d'activité annuel stratégique, de consolidation de la paix et PBF (pour les allocations PRF uniquement), pouvant contenir une demande d'allocation PBF supplémentaire, si le contexte l'exige	1 ^{er} décembre	Le Secrétariat du PBF au nom du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, ou, à défaut, du chef de l'équipe de pays des Nations Unies

Rapports financiers et calendrier

Calendrier	Évènement
30 avril	Rapport annuel – indiquez les dépenses du 4^{ème} trimestre (de janv. à déc. de l'année précédente)
<i>Rapport financier final certifié à soumettre au plus tard le 30 juin de l'année civile suivant la clôture du projet.</i>	

UNEX permet également aux entités des Nations Unies bénéficiaires de soumettre des rapports financiers facultatifs aux dates suivantes :

31 juillet	Facultatif, dépenses du 2 ^{ème} trimestre (de janvier à juin)
31 octobre	Facultatif, dépenses du 3 ^{ème} trimestre (de janvier à septembre)

Le solde non utilisé de plus de 250 dollars à la clôture du projet devra être reversé et une notification sera envoyée à ce sujet au Bureau du MPTF, dans un délai de 6 mois (30 juin) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

La propriété du matériel, des fournitures et autres biens financés sur le budget du Fonds sera assumée par l'entité des Nations Unies bénéficiaire et responsable des activités. Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité des Nations Unies bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures de l'entité en question.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Annexe A.2 : dispositions administratives pour les entités non-onusiennes bénéficiaires

(Section normalisée – ne pas supprimer)

Responsabilité, transparence et rapports des entités non-onusiennes bénéficiaires

Les entités non-onusiennes bénéficiaires doivent assumer intégralement la responsabilité programmatique et financière des fonds qui leur sont versés par l'Agent administratif. Ces fonds seront gérés par chaque entité conformément à son propre statut, ses propres règles, directives et procédures.

Il appartient exclusivement à l'entité non-onusienne bénéficiaire de s'assurer que l'activité est mise en œuvre conformément au document de projet signé.

Si le PBSO recommande un contrôle, un audit ou une évaluation de nature financière, le coût d'une telle activité doit être inclus dans le budget du projet.

Garantir une gestion professionnelle de l'activité, y compris le suivi des performances et les rapports conformément aux lignes directrices du PBSO.

Garantir le respect de l'Accord de financement et des clauses applicables du Mémoire d'accord du Fonds.

Rapports :

Chaque entité bénéficiaire fournira à l'Agent administratif et au PBSO (uniquement en ce qui concerne les rapports narratifs) les éléments suivants :

Type de rapport	Date de soumission	Soumis par
Rapport d'activité semestriel	15 juin	L'entité chef de file au nom de l'ensemble des entités de mise en œuvre en consultation avec le Secrétariat du PBF qui se charge de l'assurance qualité, le cas échéant.
Rapport d'activité annuel	15 novembre	L'entité chef de file au nom de l'ensemble des entités de mise en œuvre en consultation avec le Secrétariat du PBF qui se charge de l'assurance qualité, le cas échéant.
Rapport de fin de projet couvrant l'intégralité de la durée du projet	Sous trois mois à compter de la clôture opérationnelle du projet (il peut être soumis à la place d'un rapport annuel si les dates coïncident)	L'entité chef de file au nom de l'ensemble des entités de mise en œuvre en consultation avec le Secrétariat du PBF qui se charge de l'assurance qualité, le cas échéant.
Rapport d'activité annuel stratégique, de consolidation de la paix et PBF (pour les allocations PRF uniquement), pouvant contenir une demande d'allocation PBF	1 ^{er} décembre	Le Secrétariat du PBF au nom du Comité de pilotage du PBF, le cas échéant, ou, à défaut, du chef de l'équipe de pays des Nations Unies.

supplémentaire, si le contexte l'exige		
--	--	--

Rapports financiers et calendrier

Calendrier	Evènement
28 février	Rapport annuel – indiquez les dépenses du 4^{ème} trimestre (de janv. à déc. de l'année précédente)
30 avril	Indiquez les dépenses du 1^{er} trimestre (de janvier à mars)
31 juillet	Indiquez les dépenses du 2^{ème} trimestre (de janvier à juin)
31 octobre	Indiquez les dépenses du 3^{ème} trimestre (de janvier à septembre)
<i>Rapport financier final certifié à soumettre au cours du trimestre suivant la clôture financière du projet.</i>	

Le solde non utilisé de plus de 250 dollars à la clôture du projet devra être reversé et une notification sera envoyée à ce sujet à l'Agent administratif, dans un délai de trois mois (31 mars) au cours de l'année suivant l'achèvement des activités.

Propriété du matériel, des fournitures et autres biens

Les questions de transfert de propriété demandé par l'entité non-onusienne bénéficiaire seront déterminées conformément aux politiques et procédures du PBSO.

Information du public

Le PBSO et l'Agent administratif veilleront à la publication des opérations du Fonds sur le site Internet de ce dernier (<http://unpbf.org>) et sur le site de l'Agent administratif (<http://mptf.undp.org>).

Audit de projet final pour les projets des entités non-onusiennes bénéficiaires

Un audit indépendant du projet sera demandé à la fin du projet. Le rapport d'audit doit être joint au rapport narratif final du projet. Le coût de cette activité doit être inclus dans le budget du projet.

Dispositions spéciales concernant le financement du terrorisme

Conformément aux résolutions du Conseil de sécurité des Nations Unies relatives au terrorisme, notamment les résolutions 1373 (2001) et 1267 (1999) du Conseil de sécurité des Nations Unies et les résolutions connexes, les participants sont fermement engagés dans la lutte internationale contre le terrorisme et, en particulier, contre le financement du terrorisme. De même, toutes les entités bénéficiaires reconnaissent leur obligation de se conformer à toute sanction applicable imposée par le Conseil de sécurité des Nations Unies. Chacune des entités bénéficiaires fera tous les efforts raisonnables pour s'assurer que les fonds qui lui sont transférés conformément au présent accord ne sont pas utilisés pour fournir un soutien ou une assistance à des personnes ou des entités liées au terrorisme, telles que désignées par tout régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies. Si, pendant la durée du présent accord, une entité bénéficiaire détermine qu'il existe des allégations crédibles selon lesquelles les fonds qui lui ont été transférés conformément au présent accord ont été utilisés pour fournir un soutien ou une assistance à des personnes ou des entités liées au terrorisme, telles que désignées par tout régime de sanctions du Conseil de sécurité des Nations Unies, elle en informera, dès qu'elle en aura connaissance, le chef du PBSO, l'Agent administratif et le(s) donateur(s) et, en consultation avec les donateurs, le cas échéant, déterminera une réponse appropriée.

Eligibilité des entités non-onusiennes bénéficiaires

Afin de pouvoir recevoir directement des fonds du FBP, les entités non-onusiennes bénéficiaires doivent être considérées comme étant techniquement, financièrement et juridiquement solides par le PBF et son agent, le Bureau des Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires (MPTFO). Avant de soumettre un document de projet finalisé, il incombe à chaque entité non-onusienne bénéficiaire de se mettre en rapport avec le PBSO et le MPTFO et de fournir tous les documents nécessaires (voir ci-dessous) pour démontrer que tous les critères ont été remplis et qu'elle peut recevoir directement des fonds du PBF.

L'entité non-onusienne bénéficiaire doit fournir (en temps utile, en veillant à ce que le PBSO et le MPTFO dispose d'un délai suffisant pour examiner le dossier) les documents démontrant qu'elle :

- a déjà reçu un financement des Nations unies, du FBP, ou de l'un des contributeurs au FBP, dans le pays où le projet est mis en œuvre ;
- est actuellement enregistrée en tant qu'organisation à but non lucratif, exonérée d'impôts, ayant une mission sociale, à la fois dans le pays où se trouve son siège et dans le pays où le projet est mis en œuvre, pour la durée de la subvention proposée. (NOTE : si l'enregistrement est effectué sur une base annuelle dans le pays, l'organisation doit détenir l'enregistrement en cours de validité et obtenir des renouvellements pour la durée du projet, afin de recevoir les tranches de financement ultérieures) ;
- produit un rapport annuel qui inclut le pays proposé pour la subvention ;
- fait établir des états financiers vérifiés, disponibles pour les deux dernières années, y compris la lettre d'opinion de l'auditeur. Les états financiers doivent inclure la personne morale qui signera l'accord (et supervisera le pays de mise en œuvre, le cas échéant) ainsi que les activités du pays de mise en œuvre. (NOTE : si ces informations ne sont pas disponibles pour le pays de mise en œuvre du projet proposé, l'OSC devra également fournir les deux derniers rapports d'un audit de programme ou de projet dans le pays). La lettre de l'auditeur doit également indiquer si le cabinet d'audit fait partie des cabinets d'audit agréés au niveau national ;
- dispose d'un budget annuel dans le pays de mise en œuvre du projet proposé pour les deux années civiles précédentes, qui est au moins le double du budget annualisé demandé au PBF pour le projet⁹ ;
- possède au moins 3 ans d'expérience dans le pays où la subvention est demandée ;
- fournit une explication claire de la structure juridique de l'OSC, y compris l'entité spécifique qui conclura l'accord juridique avec le MPTFO pour la subvention du PBF.

⁹ Le budget annualisé du projet PBF est obtenu en divisant le budget du projet PBF par le nombre de mois de la durée du projet et en multipliant le résultat par 12.

Annexe B: Cadre de résultat du projet (DOIT inclure les données ventilées par sexe et âge)

Résultats	Produits	Indicateurs	Moyens de vérification/ fréquence de collecte	Hypothèses
-----------	----------	-------------	--	------------

<p>Résultat : La cohésion sociale et les dividendes de la paix dans la région frontalière de Goma - Rubavu sont renforcées grâce à l'accroissement du commerce transfrontalier, à l'amélioration de la sécurité alimentaire et à l'augmentation des moyens de subsistance et des sources de revenus, en particulier pour les femmes et les jeunes</p>		<p>Enquête de perception (ciblant à la fois les bénéficiaires directs, les agriculteurs et les commerçants, et un groupe de contrôle non bénéficiaire) réalisée au départ, au moment du rapport annuel et à la clôture du projet / lors du rapport de fin de projet :</p> <p>i. % de bénéficiaires traversant la frontière et faisant du commerce déclarant qu'ils perçoivent une réduction de l'insécurité, ventilé par sexe</p> <p>ii. % de commerçants transfrontaliers déclarant que l'environnement commercial s'est amélioré</p> <p>iii. % de bénéficiaires (agriculteurs et commerçants) déclarant que leur connaissance de la réglementation douanière, ainsi que leur sensibilisation aux droits de l'homme et à la lutte contre le harcèlement/harcèlement sexuel se sont améliorées</p> <p>iv. Augmentation du nombre de commerçants franchissant officiellement la frontière (ventilé par hommes et femmes)</p> <p>v. % de bénéficiaires déclarant avoir une confiance accrue dans leurs homologues</p> <p>vi. Augmentation du nombre des petits échanges commerciaux transfrontaliers</p>	<p>Indicateur de résultat 1 a</p> <p>La proportion des petits commerçants qui se sentent plus en confiance pour franchir officiellement la frontière s'est améliorée.</p> <p>Niveau de référence : à confirmer Cible : à confirmer</p> <p>Indicateur de résultat 1 b</p> <p>La confiance dans les affaires avec les communautés de l'autre côté de la frontière s'est améliorée.</p> <p>Niveau de référence : à confirmer Cible : à confirmer</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes.</p>
--	--	--	---	--

	<p>Produit 1 : Favoriser le commerce transfrontalier afin de renforcer les activités génératrices de revenus, la sécurité alimentaire et le dialogue entre les communautés frontalières, en mettant l'accent sur les femmes et les jeunes entrepreneurs.</p>	<p>Indicateur de produit 1.1. Nombre de bénéficiaires (hommes/femmes) des formations intensives dispensées par YouthConnect.</p> <p>Niveau de référence : 1.174 (737 hommes et 437 femmes) Cible : 1.274</p>	Rapport de formation intensive	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes clés.</p>
		<p>Indicateur de produit 1.2. Nombre d'entreprises dirigées par des jeunes et possédant un fort potentiel de commerce transfrontalier entre la RDC et le Rwanda soutenues à l'aide d'un financement de démarrage.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : 8</p>	Rapport de formation intensive, profils d'entreprises dirigées par des jeunes	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes clés.</p>

		<p>Indicateur de produit 1.3.</p> <p>Nombre de jeunes participant à la foire transfrontalière sur le commerce des jeunes</p> <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 1.000</p>	Rapport sur l'organisation de la foire / la participation à la foire.	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes clés.</p>
		<p>Indicateur de produit 1.4.</p> <p>Nombre de bénéficiaires (hommes et femmes) dont la nutrition, l'hygiène et la santé sont améliorées.</p>	Rapports de projet	Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.
	Activités			.

	<p>Activité 1.1 - Effectuer une cartographie des parties prenantes et une évaluation de la place réservée aux femmes dans le commerce transfrontalier au Rwanda et en RDC afin d'identifier les problèmes critiques qui peuvent créer de la méfiance entre les communautés et les fonctionnaires des frontières, ainsi que les principaux obstacles au commerce transfrontalier, notamment les problèmes juridiques, institutionnels et de harcèlement. Mener un dialogue politique et une action de sensibilisation aux résultats de l'évaluation.</p>	<p>Indicateurs d'activité 1.1</p> <ul style="list-style-type: none"> · deux cartographies des parties prenantes effectuées en RDC et au Rwanda · un rapport d'évaluation conjoint accepté par les deux pays · nombre d'activités de dialogue organisées conjointement avec des hommes et des femmes des deux pays <p>niveau de référence :</p> <p>Cible :</p>	<ul style="list-style-type: none"> · rapport de cartographie des parties prenantes <p>Rapport d'évaluation</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet. · Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes.
--	---	--	---	---

	<p>Activité 1.2 Former certains commerçants transfrontaliers, en mettant l'accent sur les jeunes femmes, et les autorités locales, notamment la police et les fonctionnaires des douanes et des frontières, aux droits de l'homme, à la violence et au harcèlement sexuels et sexistes.</p>	<p><u>Indicateurs d'activité 1.1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'hommes et de femmes formés · Nombre d'autorités locales de la RDC et du Rwanda formés aux questions des droits de l'homme et de la violation sexuelle et sexiste <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : autorités locales 120 (60x2) Commerçants transfrontaliers : à confirmer</p>	<p>Rapport de formation</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet. ·
	<p>Activité 1.3 : Mener des campagnes de sensibilisation aux droits de l'homme et à la lutte contre le harcèlement et organiser des campagnes de sensibilisation afin de mieux faire connaître les droits et les obligations de chacun, ainsi que des échanges pacifiques pour les commerçants transfrontaliers, élaborer et diffuser des supports de communication pour le changement des comportements avec</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de campagnes de sensibilisation organisées · Nombre de bénéficiaires déclarant avoir une meilleure connaissance de leurs droits <p>Niveau de référence : à confirmer</p> <p>Cible : à confirmer</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Documents de sensibilisation produits <p>Rapport de campagne</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet. · D'autres parties prenantes sont mobilisées. ·

	<p>des messages ciblant les hommes et les femmes participant au commerce transfrontalier légal et illégal.</p>			
--	--	--	--	--

	<p>Activité 1.4 : Former les petits exploitants agricoles, leurs organisations et les petits commerçants aux négociations commerciales, aux procédures administratives du commerce transfrontalier, aux réglementations, aux questions d'égalité des sexes, à la gestion des affaires et à l'accès au financement, en mettant l'accent sur les femmes commerçantes et les fonctionnaires des frontières.</p>	<p><u>Indicateurs d'activité 1.1</u></p> <ul style="list-style-type: none"> · Nombre d'hommes et de femmes formés <p>Niveau de référence : 0</p> <p>Cible : 60</p>	<p>Rapport de formation</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p>
	<p>Activité 1.5 : Mener une campagne de sensibilisation dans la zone frontalière sur les lois fiscales et frontalières existantes et militer en particulier pour une application plus systématique des règles du COMESA.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de campagnes de sensibilisation organisées : 4 · Nombre d'hommes et de femmes déclarant bien connaître la réglementation fiscale. · Deux dialogues régionaux sont organisés, auxquels participent au moins la RDC et le Rwanda, autour de la facilitation des principes du COMESA. 	<p>Documents de sensibilisation produits</p> <p>Rapport de campagne</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>

		<p>Niveau de référence : à confirmer</p> <p>Cible : augmentation de 60 %</p>		
	<p>Activité 1.6 : Réviser et renforcer les mécanismes de signalement des cas de harcèlement et de corruption à la frontière entre Goma et Rubavu, en mettant l'accent sur les petits commerçants, en particulier les femmes, afin d'apporter une aide dans les cas de violation des droits de l'homme, de violation du droit commercial et de harcèlement administratif – en s'appuyant sur le mécanisme national existant de dépôt des plaintes. Mettre en place un « baromètre</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Un rapport d'évaluation de la situation est produit et rendu public · Un baromètre de satisfaction des usagers est élaboré et mis en place · Augmentation du signalement des atteintes aux droits de l'homme · Type et nombre de documents consultés 	<ul style="list-style-type: none"> · Compte rendu de réunion <p>Rapport sur le baromètre de satisfaction des clients</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>

	<p>de satisfaction des usagers » reposant sur des enquêtes afin de contrôler la satisfaction à l'égard du mécanisme de signalement.</p>			
--	---	--	--	--

	<p>Activité 1.7 : Mettre en relation les petits agriculteurs et les commerçants transfrontaliers entre eux et entre la RDC et le Rwanda, notamment par des formations et des ateliers communs et par la mise en relation des organisations de commerçants et d'agriculteurs, en association avec les chambres de commerce de la RDC et du Rwanda.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations/d'ateliers conjoints organisés · Nombre d'hommes et de femmes formés · Type et nombre de documents consultés <p>Nombre d'hommes et de femmes évalués</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Compte rendu de réunion · Rapport de formation <p>Rapport sur le baromètre de satisfaction des clients</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>
--	---	---	---	---

	<p>Activité 1.8 : Fournir un appui technique et financier à l'organisation de deux formations intensives pour les jeunes entrepreneurs, l'une au Rwanda et l'autre en RDC, visant à favoriser le développement d'entreprises dirigées par des jeunes ayant un fort potentiel de commerce transfrontalier entre la RDC et le Rwanda afin de créer des possibilités d'emploi décentes, d'améliorer la compréhension du contexte et de renforcer les capacités en matière de résolution des conflits, d'égalité des sexes et de compétences interculturelles. Cette activité est menée en partenariat avec YouthConnect.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations intensives organisées · Nombre de jeunes participant aux formations intensives 	<p>Rapports sur les formations intensives</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>
--	---	--	---	---

	<p>Activité 1.9 : Attribuer à deux jeunes entrepreneurs par formation intensive un prix et un financement de démarrage pour faciliter l'opérationnalisation de leur plan d'affaires concernant des idées liées au commerce transfrontalier.</p>	<p>Nombre de jeunes ayant reçu un financement de démarrage et montant du financement</p>	<p>Rapports sur les formations intensives</p>	<p>Des jeunes participent au concours d'entrepreneuriat.</p>
	<p>Activité 1.10 : Organiser une foire transfrontalière sur le commerce des jeunes à Rubavu et Nyamasheke, dans le cadre de laquelle des jeunes entrepreneurs des deux côtés de la frontière peuvent dialoguer sur la participation positive des jeunes au commerce transfrontalier, et renforcer la confiance transfrontalière.</p>	<ul style="list-style-type: none"> • Nombre de jeunes (hommes et femmes) ayant reçu un financement de démarrage et montant du financement • Pourcentage de jeunes entrepreneurs déclarant avoir davantage confiance dans leurs homologues de l'autre côté de la frontière. 	<p>Rapports sur les formations intensives</p>	<p>Des jeunes participent au concours d'entrepreneuriat.</p>

	<p>Produit 2: La production et la productivité agricoles des petits agriculteurs, en particulier les femmes et les jeunes, sont développées afin de renforcer la sécurité alimentaire et les moyens de subsistance.</p>	<p>Indicateur de produit 2.1</p> <p>Volume et valeur du commerce transfrontalier dans les chaînes de valeur cibles</p> <p>Niveau de référence : à confirmer Cible : à confirmer</p>	<p>MdV : Étude initiale visant à déterminer la quantité/valeur de référence du commerce transfrontalier actuel des principaux produits agricoles tels que les fruits et légumes, les pommes de terre, les semences des principales cultures.</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes.</p>
	<p>Activité 2.1 : Mener une évaluation technique et des études sur la dynamique du marché pour le commerce transfrontalier de part et d'autre de la frontière qui guideront l'assistance technique et matérielle visant à renforcer le commerce rentable pour les petits agriculteurs, en mettant tout particulièrement l'accent sur les jeunes et les femmes.</p>	<p>Indicateur de produit 2.2.</p> <ul style="list-style-type: none"> • augmentation des échanges formels de produits agricoles à valeur ajoutée dans les chaînes de valeur cibles <p>Niveau de référence : à confirmer Cible : à confirmer</p>	<p>Étude initiale visant à déterminer la valeur actuelle du commerce transfrontalier de produits agricoles à forte valeur ajoutée (par exemple, le miel, la vanille, le café, le thé, les vêtements).</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes.</p>

	<p>Activité 2.2 : Soutenir les organisations et coopératives d'agriculteurs des deux côtés de la frontière afin de renforcer les structures d'organisation et de gouvernance pour améliorer le potentiel du commerce transfrontalier et la rentabilité des produits agricoles.</p>	<p>Indicateur de produit 2.3</p> <ul style="list-style-type: none"> Augmentation du nombre de femmes et de jeunes participants au commerce transfrontalier formel dans les chaînes de valeur ciblées <p>Niveau de référence : à confirmer Cible : à confirmer</p> <p>Indicateur de produit 2.4 Indicateur de sécurité alimentaire (FCS, DDS- à déterminer)</p> <p>Niveau de référence : Cible :</p> <p>Indicateur de produit 2.5</p> <p>Nombre de pactes territoriaux signés entre les propriétaires et les petits agriculteurs dans le cadre du projet.</p> <p>Niveau de référence : 0 Cible : à confirmer</p>	<p>MdV : Étude initiale pour identifier le nombre actuel de femmes et de jeunes participants au commerce transfrontalier</p> <p>MdV : Étude initiale ; enquêtes périodiques</p> <p>MdV : Documents disponibles concernant les pactes territoriaux</p>	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>Une collaboration inclusive et un engagement fort entre les parties prenantes.</p>
--	--	--	---	--

	<p>Activité 2.3 : Faciliter les liens financiers pour les petits agriculteurs des deux côtés de la frontière afin d'accroître l'utilisation de produits financiers conventionnels (y compris l'épargne, le crédit et l'assurance, le cas échéant), en mettant particulièrement l'accent sur les initiatives de commerce transfrontalier et de coopération agricole menées par les femmes et les jeunes.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de formations/d'ateliers conjoints organisés · Nombre d'hommes et de femmes formés <p>Nombre d'hommes et de femmes ayant accès aux services financiers</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Rapports sur les ateliers de formation · Rapports de projet 	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>
--	---	--	--	---

	<p>Activité 2.4 : Faciliter les négociations entre les petits agriculteurs et les propriétaires terriens en RDC afin de promouvoir un accès plus équitable et plus abordable aux terres arables. Plusieurs ateliers favoriseront le dialogue entre les grands propriétaires terriens et les petits agriculteurs dans le but final de signer un pacte territorial définissant de meilleures conditions d'accès à la terre.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de réunions/ateliers organisés · Nombre d'hommes et de femmes participant au processus de négociation <p>Nombre d'hommes et de femmes ayant signé un pacte territorial</p>	<p>Comptes rendus de réunion/d'atelier</p> <ul style="list-style-type: none"> · Rapports de projet 	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>
	<p>Activité 2.5 : Faciliter l'accès des petits agriculteurs des deux côtés de la frontière à des intrants améliorés et, en complément, organiser des activités de renforcement des capacités des coopératives d'agriculteurs visant à intensifier la production durable et l'utilisation plus</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de coopératives et de groupes d'agriculteurs (Ecoles pratiques d'agriculture...) organisés et formés <p>Nombre de participants, hommes et femmes, ayant reçu une formation en matière de production durable et d'utilisation plus efficace des ressources en eau</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Rapports de formation · Rapport de projet 	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>

	efficace des ressources en eau.			
	<p>Activité 2.6 : Faciliter l'accès des petits agriculteurs des deux côtés de la frontière aux équipements de manutention et de stockage après récolte (PHHS) et, en complément, organiser des activités de renforcement des capacités des coopératives d'agriculteurs visant à améliorer la gestion après récolte et à accroître la valeur ajoutée.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de petits agriculteurs (hommes et femmes) ayant reçu une assistance et une formation en matière de PHHS 	<ul style="list-style-type: none"> · Rapports de formation · Rapport de projet 	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>

	<p>Activité 2.7 : Aider les petits agriculteurs et les commerçants des deux côtés de la frontière, et plus particulièrement les jeunes et les femmes, à accéder aux informations sur les marchés.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de petits agriculteurs et de commerçants (hommes et femmes) bénéficiant d'une aide pour accéder aux informations sur les marchés <p>Nombre de téléphones portables distribués</p>	Rapports de projet	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>
	<p>Activité 2.8 : Établir des réseaux transfrontaliers pour les jeunes petits agriculteurs participant aux chaînes de valeur de l'horticulture, des pommes de terre et des haricots, afin d'améliorer la qualité et la quantité des produits et de renforcer les liens commerciaux transfrontaliers.</p>	<ul style="list-style-type: none"> · Nombre de petits agriculteurs et de commerçants (hommes et femmes) liés au réseau commercial transfrontalier <p>Nombre de petits agriculteurs et de commerçants (hommes et femmes) aidés à promouvoir la qualité et la quantité de leurs produits</p>	Rapports de projet	<p>Des participants sont disponibles et disposés à participer au projet.</p> <p>D'autres parties prenantes sont mobilisées.</p>

Question	Oui	Non	Observations
1. Tous les partenaires de mise en œuvre ont-ils été identifiés ? A défaut, que reste-t-il à faire et quel est le calendrier proposé ?	X		
2. Les TDR pour le personnel clé du projet ont-ils été finalisés et sont-ils prêts à être publiés ? Veuillez les joindre à la soumission.	X		
3. Les sites du projet ont-ils été identifiés ? A défaut, quels seront le processus et le calendrier ?	X		
4. Les communautés locales et les services gouvernementaux ont-ils été consultés/sensibilisés concernant l'existence du projet ? Veuillez indiquer quand cela a été fait ou sera fait.	X		

5. Une analyse/identification préliminaire des enseignements tirés/des activités existantes a-t-elle été effectuée ? A défaut, quelle analyse reste-t-il à faire pour permettre la mise en œuvre et le calendrier proposé ?	X		
6. Les critères de sélection des bénéficiaires ont-ils été identifiés ? A défaut, quels seront le processus et le calendrier ?	X		
7. Des accords ont-ils été conclus avec les homologues gouvernementaux concernés sur les sites de mise en œuvre des projets, les approches et la contribution du Gouvernement ?	X		
8. Des dispositions claires ont-elles été prises entre les organisations bénéficiaires en ce qui concerne l'approche de mise en œuvre du projet ?	X		
9. Quelles autres activités préparatoires doivent être entreprises avant que la mise en œuvre effective du projet puisse commencer et combien de temps cela prendra-t-il ?	S/O		

Annexe D : budgets détaillés et du GNUD (feuille Excel jointe)